



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Centre
d'analyse
stratégique

2007

Les “violences urbaines” de l’automne 2005

Événements, acteurs :
dynamiques et interactions

Essai de synthèse

> LES « VIOLENCES URBAINES » DE L'AUTOMNE 2005

Événements, acteurs : dynamiques et interactions
Essai de synthèse

Christophe Cazelles, Centre d'analyse stratégique

Bernard Morel, INSEE

Sebastian Roché, CNRS

Février 2007



Remerciements

Ce document résulte des travaux menés dans le cadre du groupe Violences urbaines constitué au sein du Centre d'analyse stratégique et n'aurait pu être réalisé sans le soutien et la participation de ses différents membres, représentants des ministères ou chercheurs. Il repose également sur de nombreux entretiens ; nous tenons à remercier tous ceux qui ont accepté de nous recevoir ou de témoigner au cours des séances de travail du groupe. L'analyse statistique conduite au sein de l'INSEE doit beaucoup aux travaux de Marie Hassan. Nous avons enfin bénéficié de la relecture critique de Denis Fougère, dont les conseils et observations nous ont été précieux.

Introduction

Les « violences urbaines » qui ont éclaté à l'automne 2005, en France, sont inédites tant par leur durée que par leur extension territoriale, leur coût économique et leur impact politique, national et international. Elles tranchent radicalement avec les affrontements réduits à une commune durant trois à quatre jours, tels ceux qu'avait connus Vénissieux en 1981. Nous parlons ici de centaines de communes touchées et se contaminant les unes les autres entre le 27 octobre et le 19 novembre, soit trois semaines sans interruption. Cette vague d'envergure nationale a impliqué des milliers d'émeutiers et de policiers, des centaines d'élus locaux, sans compter les associations, les préfetures, les particuliers qui se sont trouvés pris dans cette tornade. Elles sont sans équivalent en Europe : aucun autre pays, même la Grande-Bretagne, n'a connu des événements d'une même durée et touchant autant de communes. Les émeutes de Los Angeles en 1992, les plus longues depuis les premières émeutes urbaines contemporaines¹, n'ont duré que six jours. Il faut se reporter à celles qui ont frappé les États-Unis dans les années 1960 pour trouver un phénomène dont le mécanisme de contamination spatiale soit comparable, alors même que son extension territoriale comme les dégâts causés avaient été bien supérieurs. Cependant, la violence homicide, moins présente en Europe continentale d'une manière générale, y est également moins marquée qu'aux États-Unis en matière d'émeutes.

Derrière ce phénomène d'ampleur nationale se cachent cependant des réalités locales très diverses. Ainsi, au bout de cinq jours, seules sept communes étaient embrasées, toutes en Île-de-France. Les autres régions n'ont été touchées que deux jours plus tard. Les émeutes se sont ensuite déplacées de communes en communes, tel un incendie ou une épidémie, jusqu'à leur extinction.

Nous avons donc cherché à établir un tableau précis du déroulement des événements, suivant tout d'abord leur chronologie puis leur géographie. Ce recensement a permis de mettre en avant quelques facteurs d'explication du déclenchement et de la propagation des violences, certains liés à la gestion de la crise et en particulier à l'action des forces de police, et d'autres, plus structurels, à caractère socio-économique.

¹ D'après Alain Bauer et Christophe Souleze, les premières émeutes urbaines contemporaines ont eu lieu à Watts, quartier pauvre de Los Angeles, le 11 août 1965. Un jeune afro-américain de 21 ans y est arrêté. Deux jours plus tard, le quartier, puis une grande partie de la ville connaissent une révolte violente contre la ségrégation et la pauvreté. Bauer A. et Souleze C. (2006), « La mesure des violences urbaines », in *Rapport annuel de l'observatoire national de la délinquance*, INHES, mars, p. 453.

Table des matières

Introduction	3
1. Chronologie des événements	6
1.1. 27 octobre au 4 novembre : affrontements en Seine-Saint-Denis puis dans toute l'Île-de-France.....	6
1.2. 5 au 9 novembre : les violences gagnent la province.....	7
1.3. 10 au 18 novembre : retour au calme progressif partout en France.....	8
2. La géographie des « violences urbaines »	12
2.1. Des incendies de véhicules sur l'ensemble du territoire.....	12
2.2. La répartition des sinistres	14
2.3. Un phénomène qui n'a touché que certaines villes.....	17
2.3.1. Principalement les grandes agglomérations... ..	17
2.3.2. ...et les communes dans le champ de la politique de la ville.....	18
3. La gestion de la crise par les pouvoirs publics	23
3.1. Une difficile identification du phénomène... ..	23
3.2. ...handicapant l'intervention des forces de l'ordre... ..	24
3.3. ...qui se sont finalement adaptées au sein d'une mobilisation globale.	25
4. Le contexte socio-économique	26
4.1. Les limites des explications par le contexte national	26
4.1.1. Le type d'État.....	27
4.1.2. Le contexte socio-économique national.....	27
4.2. Un risque accru par les disparités sociales infracommunales	28
Conclusion.....	30
Annexe 1 : Analyse par composante principale.....	31
Annexe 2 : Caractéristiques de l'étude menée par l'INSEE	33
Annexe 3 : bibliographie.....	36

La mesure des « violences urbaines » de novembre 2005

Les incendies, en particulier de voitures, constituent le symbole des événements de l'automne 2005, durablement inscrit dans les esprits par la couverture médiatique qui a en été faite. Ils sont également les faits qui permettent de caractériser le plus fidèlement cette période. Des affrontements avec les forces de l'ordre et des comportements émeutiers ont certes eu lieu, mais ils sont restés extrêmement localisés, en particulier en Seine-Saint-Denis et à Evreux. Cette prééminence des destructions et dégradations de biens publics ou privés apparaît dans la synthèse des infractions relevées dans les ressorts des différentes cours d'appel adressées à la Chancellerie par les Procureurs de la République². Elle ressort également du rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance³ : les incendies constituent, parmi les neuf infractions prises en compte pour la construction de l'indicateur national des violences urbaines (INVU), celles qui ont vu leur nombre augmenter le plus nettement. Au cours du mois de novembre, les incendies de biens publics ont ainsi été multipliés par plus de quatre (2 026 contre 434 en moyenne de janvier à octobre), ceux de poubelles par quatre (7 962 pour 1 955 en moyenne) et ceux de voitures par trois (10 694 incendies contre 3 234 en moyenne).

C'est donc la présence de véhicules brûlés qui a été considérée au cours de ces travaux comme révélatrice de « violences urbaines ». Nous nous sommes pour cela appuyés sur les données communiquées par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. Celles-ci provenaient de différents états : les *états 4001*, qui regroupent les faits susceptibles de constituer des crimes et délits portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie ; et les états constitués spécifiquement pendant et à l'issue des événements, permettant de recenser des informations destinées à la construction de l'INVU et provenant des mains courantes informatisées et de l'exploitation des télégrammes d'information diffusés par la messagerie de commandement. Nous avons également utilisé les données collectées par deux fédérations d'assurance, la FFSA et le GEMA au cours d'une enquête exceptionnelle, à l'automne 2005. Il s'agit des sinistres déclarés, qu'ils soient automobiles ou non (dégâts occasionnés à des bâtiments publics ou à des entreprises, y compris des commerces et quelques habitations). Ces statistiques couvrent 90 % des sociétés d'assurance et des mutuelles françaises, soit l'essentiel du territoire national et permettent notamment de prendre en compte les montants des sinistres.

² Voir Mazars M. (2007), *Le traitement judiciaire des violences urbaines de l'automne 2005, le cas de la Seine-Saint-Denis*, document de travail du Centre d'analyse stratégique, http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=11.

³ Institut national des hautes études de sécurité (2006), *Rapport annuel de l'observatoire national de la délinquance*, mars, p. 331-344.

1. Chronologie des événements

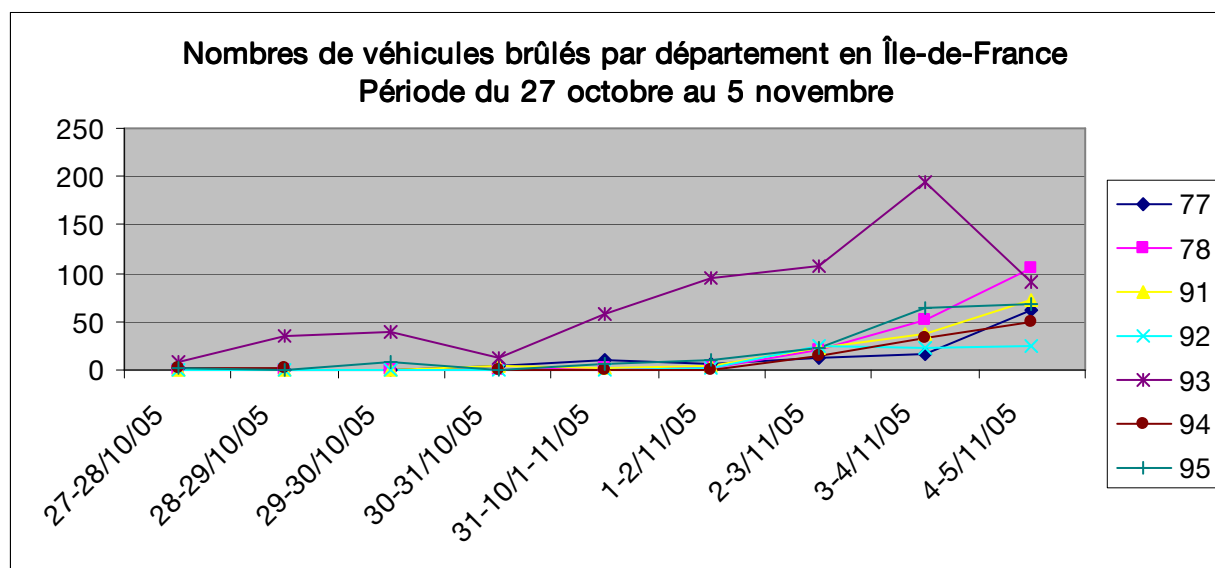
Les « violences urbaines » se sont déroulées en trois phases distinctes : limitées dans un premier temps (27 octobre au 4 novembre) au département de la Seine-Saint-Denis qui a été le théâtre d'affrontements violents, puis à la région Île-de-France, elles se sont ensuite (5 au 9 novembre) étendues à toute la métropole, sous la forme d'actes de vandalisme, avant de connaître un reflux progressif (10 au 18 novembre). Cette séquence apparaît clairement à la vue de la répartition des violences.

1.1. 27 octobre au 4 novembre : affrontements en Seine-Saint-Denis puis dans toute l'Île-de-France

Le 27 octobre 2005, à Clichy-sous-Bois, la police nationale a tenté d'interpeller deux jeunes individus qui prennent alors la fuite. Cherchant à se cacher dans un transformateur, ces derniers sont morts par électrocution. Très rapidement, la nouvelle s'est répandue et la rumeur a fait de la police la responsable de ce drame. Les premières violences se sont produites dans la nuit du 27 au 28 octobre dans les quartiers du Chêne-Pointu et du Bois-du-Temple, à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), où des policiers et sapeurs-pompiers ont été agressés. Des émeutiers ont également tiré à balles réelles sur un véhicule de CRS à Clichy-sous-Bois. Les incidents se sont ensuite propagés au quartier voisin des Bosquets, à Montfermeil.

Dans la nuit du 30 au 31 octobre, un retour à la normale a été constaté, comme l'illustrent les courbes de sinistres (cf. graphique n° 1). Plusieurs responsables de la sécurité en Seine-Saint-Denis reconnaissent avoir pensé que les « violences urbaines » étaient alors terminées.

Graphique n° 1



Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

L'explosion cette même nuit d'une grenade lancée par la police nationale à proximité de la mosquée de Clichy-sous-Bois a cependant ravivé les tensions. Certains policiers reconnaissent être « tombés dans un traquenard »⁴. « Rien ne laissait penser que c'était une mosquée. Or, des jeunes, qui étaient à proximité du bâtiment religieux, ont jeté des projectiles sur la police lorsque celle-ci faisait sa ronde »⁵. Cet événement arrive au plus mauvais moment, à la fin du Ramadan. Une information – démentie plus tard – a commencé à circuler, laissant entendre que des bombes auraient été envoyées dans l'enceinte même de la mosquée. Ce bruit a été repris par des jeunes d'autres quartiers et la rumeur s'est répandue, s'appuyant sur le phénomène décrit par Christian Bachman et Nicole Le Guennec selon lequel « les jeunes développent souvent une sorte de martyrologie

⁴ Entretien, 1^{er} février 2006.

⁵ Entretien, 1^{er} février 2006.

banlieusarde, dont ceux qui ne les ont jamais fréquentés n'ont qu'une faible idée»⁶ et sur un processus d'identification aux victimes du 27 octobre⁷. Une dizaine de villes de Seine-Saint-Denis a été touchée au lendemain de ces événements, notamment les zones urbaines sensibles de ces villes ; 68 véhicules⁸ ont été incendiés la nuit suivante.

Les violences se sont ensuite étendues au reste du département, puis à l'Île-de-France les nuits suivantes. Dans la nuit du 2 au 3 novembre, 225 véhicules sont brûlés dans la région, 420 la nuit suivante. Pendant cette période, les affrontements entre policiers et émeutiers en Seine-Saint-Denis ont été extrêmement violents. D'après le commandement des CRS, la nuit du 2 a été celle où les affrontements ont été les plus durs et les blessés les plus nombreux⁹. A Aulnay-sous-Bois¹⁰, l'antenne de police du quartier du Galion est saccagée, un concessionnaire Renault et deux classes d'une école primaire sont incendiés, une voiture de journalistes de France 2 est attaquée ; les services d'incendie et de secours recensent 103 interventions. Pour la police nationale, « *mercredi soir, c'est l'enfer pour moi, pour nous. Parce qu'il nous font des attaques frontales comme on en a très rarement ici. [...] Ce soir-là, ils nous font simultanément sept ou huit points.* » Au total, un tiers des effectifs policiers blessés pendant l'ensemble des violences l'a été entre le 1^{er} et le 4 novembre. Des tirs à balle réelle sur la police et les pompiers ont eu lieu dans la nuit du 2 à La Courneuve, et dans celle du 3 à Sevran et à Aulnay-sous-Bois¹¹. En outre, la police a été confrontée à de nombreux jets de projectiles et à des cocktails Molotov.

Si la nuit du 3 au 4 a constitué un pic pour le département de Seine-Saint-Denis en terme de voitures brûlées, elle a également été celle où les premiers signes d'une extension nationale ont pu être distingués.

1.2. 5 au 9 novembre : les violences gagnent la province

Cinq régions sont en effet touchées à partir de la nuit du 4 au 5 : le Nord Pas-de-Calais (département du Nord), la Bretagne (département d'Ille-et-Vilaine), l'Alsace (département du Bas-Rhin), Provence-Alpes-Côte d'Azur (département des Alpes-maritimes), Midi-Pyrénées (département de Haute-Garonne). Sur l'ensemble du territoire national, 711 véhicules ont été brûlés et 78 interpellations effectuées. On assiste alors à des actes violents concentrés sur des territoires circonscrits à la diffusion générale de «violences urbaines» de moindre intensité, en particulier des incendies de poubelles et de voitures. Quelques bâtiments publics connaissent le même sort : abris de bus, école, etc. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, ce sont 243 communes qui sont touchées dans 64 départements et 1 308 véhicules qui sont incendiés.

⁶ Bachmann C. et Le Guennec N. (1997), *Autopsie d'une émeute, Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Paris, Albin Michel, p. 139.

⁷ Voir Kokoreff M. *et alii* in Centre d'analyse stratégique (2006), *Enquêtes sur les violences urbaines, comprendre les émeutes de novembre 2005 : les exemples de Saint-Denis et d'Aulnay-sous-Bois*, Collection Rapports et documents, La Documentation française, n° 4, p. 91.

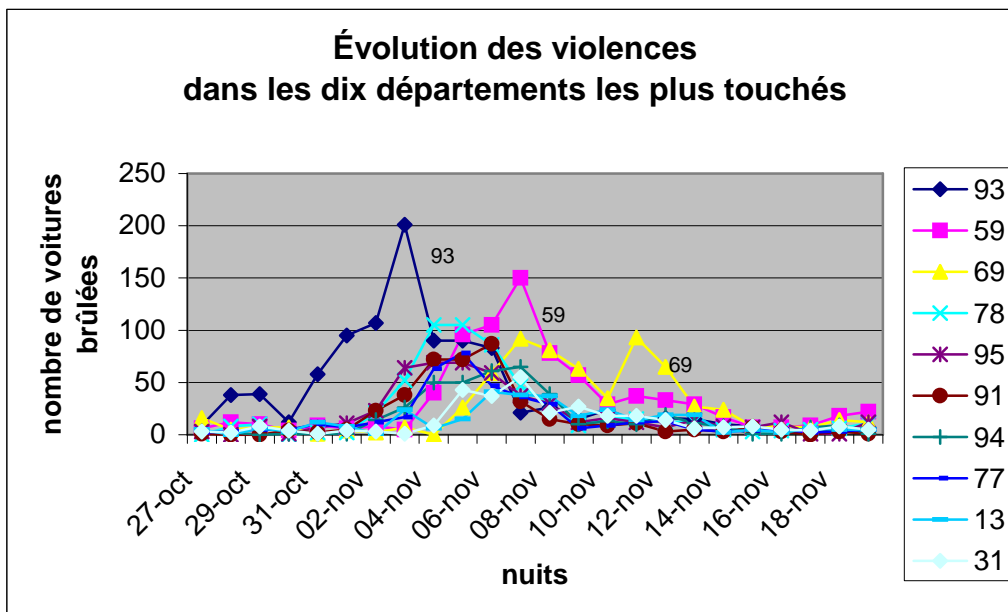
⁸ Sauf mention contraire, les chiffres sont ceux du ministère de l'Intérieur.

⁹ Entretien, 6 avril 2006.

¹⁰ Voir Galland O. *et alii* in Centre d'analyse stratégique, *op.cit.*, p. 28.

¹¹ Ce sont les seuls tirs à balle réelle recensés au cours des événements de novembre 2005 par le ministère de l'Intérieur hormis ceux qui ont eu lieu la première nuit des émeutes.

Graphique n° 2



Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

La police a alors du mal à lutter contre ce phénomène dispersé sur l'ensemble du territoire national. L'éparpillement de « petits feux » rend difficile leur neutralisation. Le 8 novembre, afin de combattre ce phénomène d'embrasement, le gouvernement prend le décret instituant l'état d'urgence pour permettre aux préfets d'appliquer des mesures de couvre-feu¹².

1.3. 10 au 18 novembre : retour au calme progressif partout en France

Différentes mesures ont été mises en œuvre : le 10 novembre, la préfecture du Rhône et la préfecture de police de Paris ont interdit la vente de carburant au détail. Les 13 et 14 novembre, le déploiement des forces mobiles a atteint son sommet avec la mise en action de 84 unités. À cette date, l'engagement total des effectifs sur le terrain culminait à plus de 11 500 fonctionnaires¹³. Mais les émeutes sont en voie d'extinction (cf. graphique n° 2). C'est probablement la combinaison de cette mesure « exceptionnelle », des mesures prises par les préfetures, les élus locaux et les acteurs associatifs et du renforcement des moyens des polices sur le terrain qui a permis, avec d'autres facteurs qui restent à identifier, la résorption du phénomène. La volonté collective des émeutiers semble aussi se diluer. Dans le même temps, la température baisse considérablement, ce qui freine les rassemblements : on passe de 18°C le 31 octobre à 4°C le 18 novembre¹⁴. Le 16 novembre, le Parlement adopte le projet de loi prorogant pour trois mois l'état d'urgence, à compter du 21 novembre. Cette nuit-là, 98 véhicules sont incendiés. Le 17 novembre, une dépêche AP annonce que « *les forces de l'ordre constatent un retour à la normale* ».

Cette séquence ainsi apparaît très clairement sur la cartographie des violences.

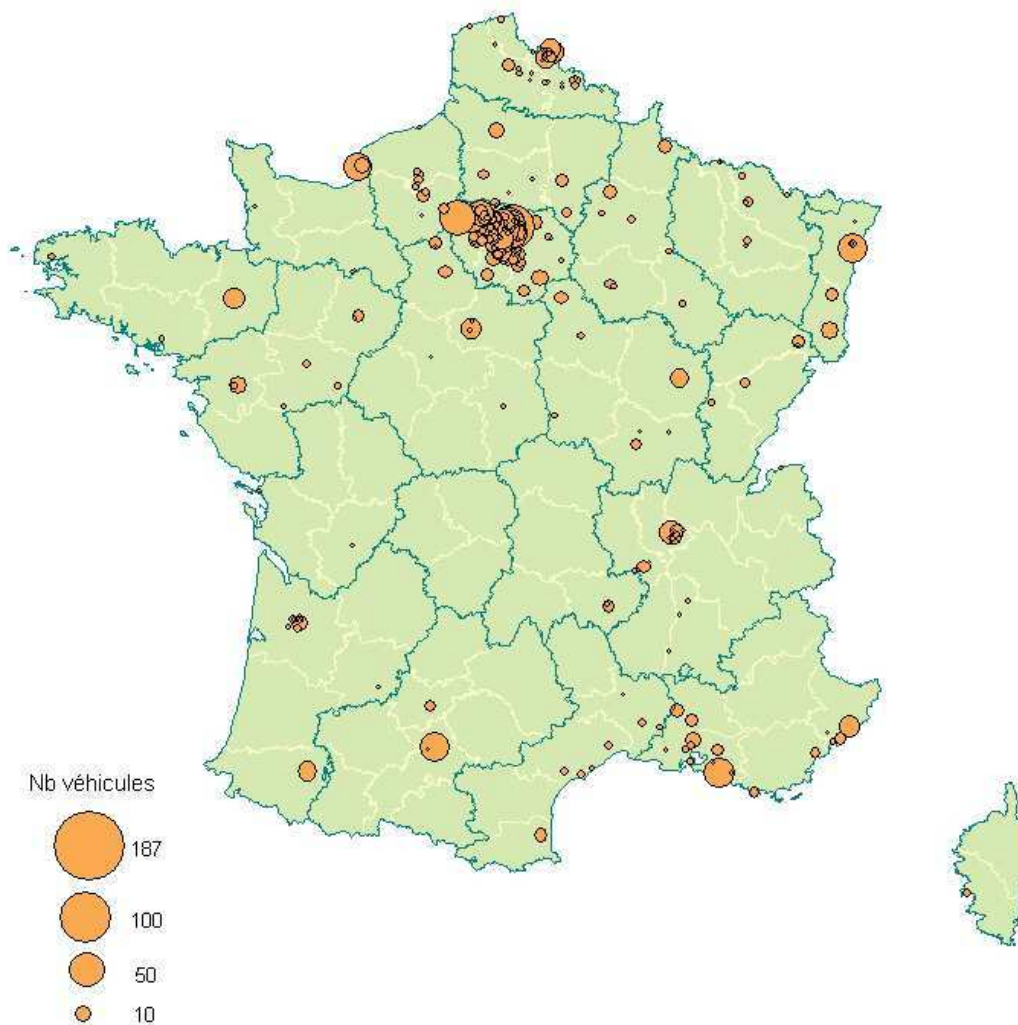
¹² L'état d'urgence déclaré sur le territoire métropolitain par le décret n° 2005-1386 du 8 novembre 2005 a été prorogé pour une période de trois mois à compter du 21 novembre 2005.

¹³ Sur l'ensemble de la période, l'engagement moyen des unités de police est de 60 par nuit, soit 4 500 policiers et gendarmes par nuit (source : ministère de l'Intérieur). Ces données proviennent de Rivayrand S. (2006), « L'action de la police nationale dans la lutte contre les violences urbaines », in *Regards sur l'actualité*, n° 319, p. 51-58.

¹⁴ Roché S. (2006), *Le frisson de l'émeute : violences urbaines et banlieues*, Paris, Le Seuil.

Graphique n° 3

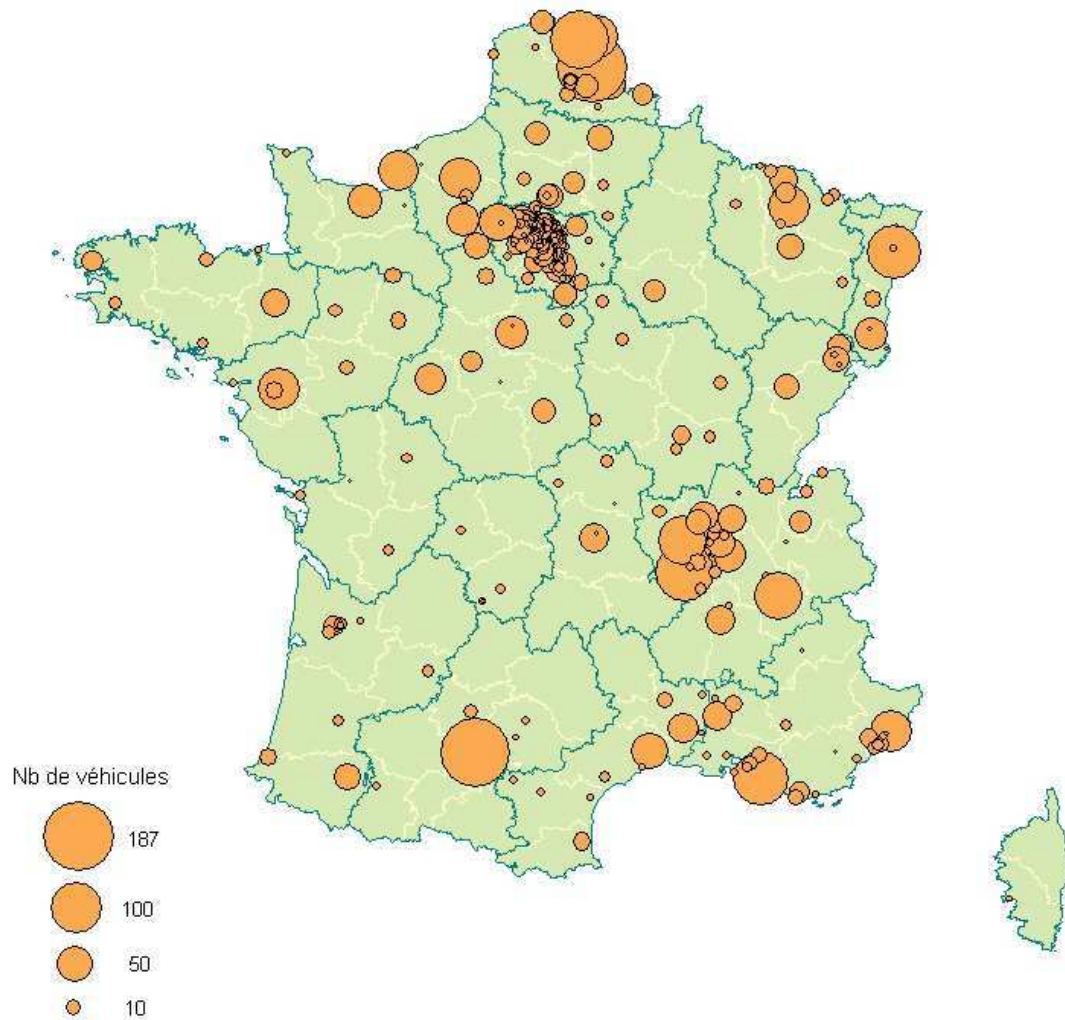
Nombre de véhicules incendiés par commune du 27 octobre au 4 novembre.



Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

Graphique n°4

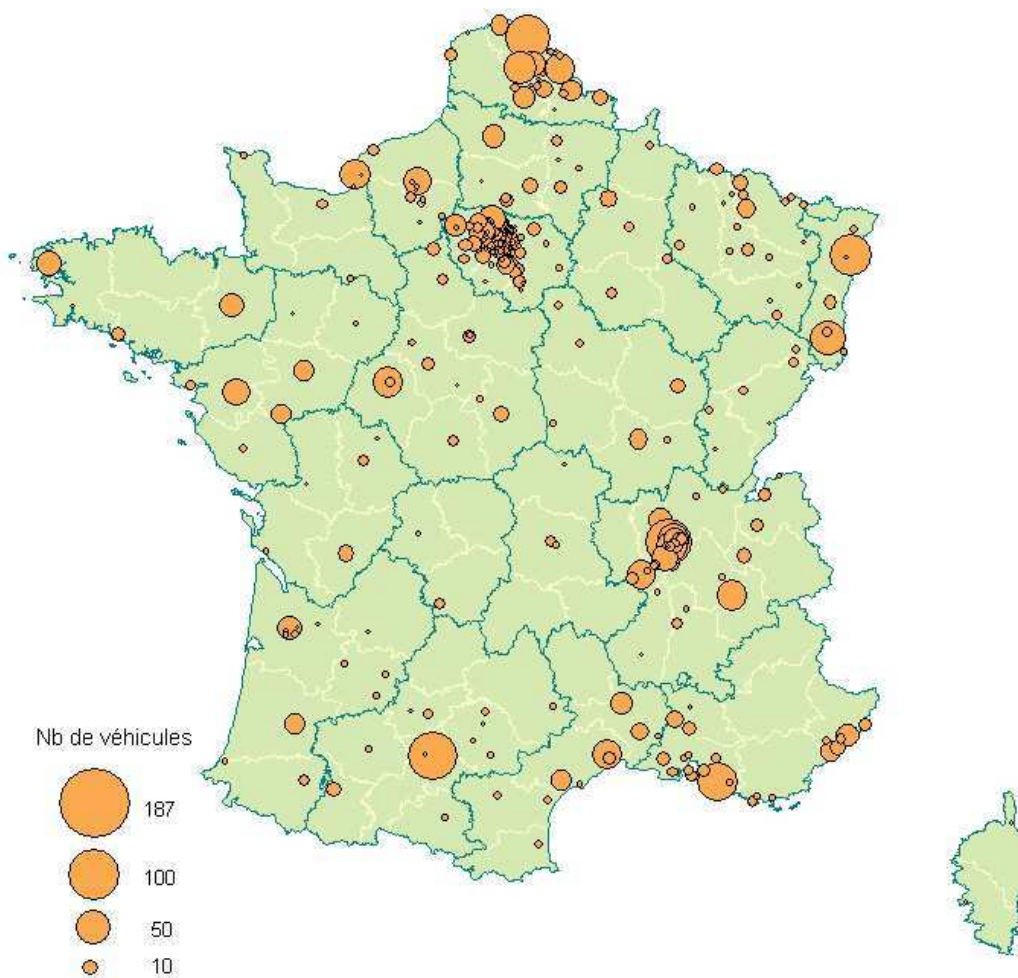
Nombre de véhicules incendiés par commune du 5 au 9 novembre.



Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

Graphique n°5

Nombre de véhicules incendiés par commune du 10 au 19 novembre.



Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

2. La géographie des « violences urbaines ».

La répartition géographique des « violences urbaines » est cohérente avec le déroulement chronologique si l'on s'en tient au nombre de véhicules brûlés : c'est en Île-de-France, région où le phénomène s'est déclenché, qu'il est le plus important. La répartition des sinistres est plus contrastée, en particulier dès lors que l'on s'attache à en estimer le montant : on observe alors une concentration dans quelques communes plutôt qu'une répartition nationale. Enfin, le terme de « violences urbaines » semble imprécis : ce sont certaines localités, en particulier les grandes agglomérations et les communes relevant de la politique de la ville, qui ont été le théâtre de ces événements.

2.1. Des incendies de véhicules sur l'ensemble du territoire

Si l'Île-de-France est restée la région la plus concernée tout au long de la crise, le nombre d'incendies dans certains départements de province a pu, selon les périodes, dépasser celui des départements franciliens. Sur l'ensemble de la période, près des deux tiers des faits ont concerné les régions de province.

Du 27 octobre au 4 novembre, l'Île-de-France a concentré deux-tiers des véhicules brûlés sur le territoire national¹⁵. Les sept départements franciliens figurent parmi les huit départements ayant enregistré le plus de voitures brûlées ; la Seine-Saint-Denis représente, à elle seule, 29 % des véhicules brûlés. Le 2^e département le plus touché est celui des Yvelines, avec 9 % du total des voitures brûlées. Le Nord est au 6^e rang.

Cette part a fortement diminué tout au long de la crise, pour atteindre 21 % dans les derniers jours, alors que les violences s'étaient intensifiées dans la plupart des autres régions. En Rhône-Alpes, la part des voitures brûlées est passée de 3 % en entrée de crise à 18 % en sortie ; dans le Nord-Pas-de-Calais, de 5 % à 12 % ; en Provence-Alpes-Côte d'Azur, de 5 % à 8 %. Du 5 au 9 novembre, les deux départements de province les plus touchés ont été le Nord, qui totalise 10 % des incidents, et le Rhône avec une part de 7 %. Six départements franciliens suivent alors, comme la Seine-Saint-Denis, dont la part est descendue à 5 %. Du 10 au 19 novembre, la part des départements franciliens est également nettement moindre : le plus présent reste la Seine-Saint-Denis avec 5 % des voitures brûlées, mais le Nord en totalise 12 % et le Rhône 9 %. Les Bouches-du-Rhône et la Haute-Garonne devancent, eux aussi, les autres départements franciliens avec une part de 4 % chacun dans les violences enregistrées sur la sortie de crise.

¹⁵ Les statistiques représentent le rapport entre le nombre de véhicules brûlés dans une région, un département ou une localité et le nombre de véhicules brûlés sur l'ensemble du territoire métropolitain pendant chaque période considérée.

Tableau n° 1

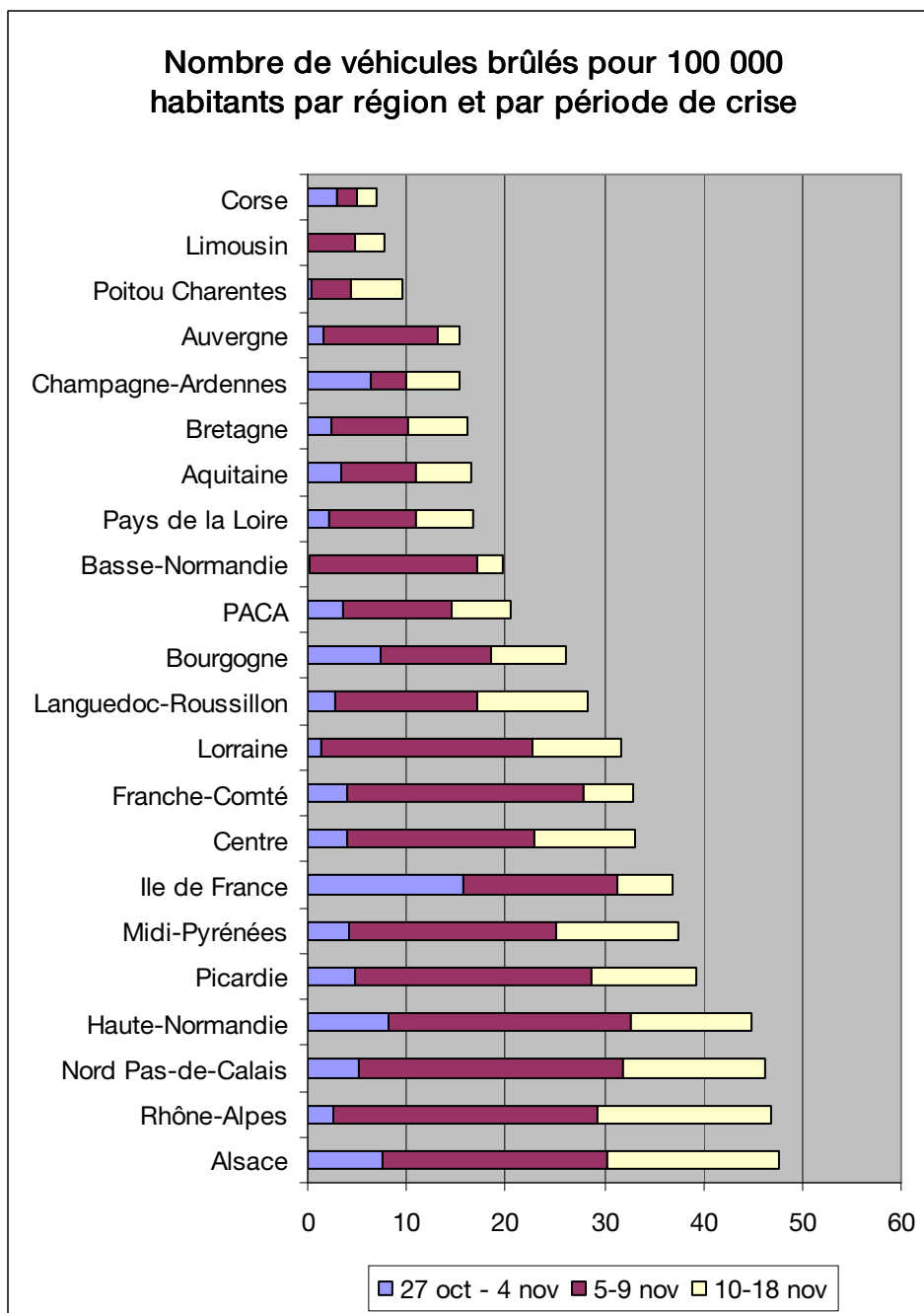
Nombre de véhicules brûlés par région et par période

Région	27/10-4/11 (9 nuits)	05-09/11 (5 nuits)	10-19/11 (10 nuits)	Total période
reg11 Île-de-France	1 476	1 474	520	3 470
reg82 Rhône-Alpes	64	663	432	1 159
reg31 Nord-Pas de Calais	114	526	287	927
reg93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	118	350	198	666
reg73 Midi-Pyrénées	41	200	121	362
reg42 Alsace	57	171	130	358
reg23 Haute-Normandie	72	183	91	346
reg24 Centre	36	170	93	299
reg41 Lorraine	15	187	76	278
reg91 Languedoc-Roussillon	25	131	101	257
reg22 Picardie	28	138	61	227
reg52 Pays de la Loire	27	114	73	214
reg72 Aquitaine	39	89	64	192
reg53 Bretagne	23	75	58	156
reg26 Bourgogne	37	55	37	129
reg43 Franche-Comté	14	78	16	108
reg21 Champagne-Ardenne	34	19	29	82
reg25 Basse-Normandie	3	60	10	73
reg83 Auvergne	7	47	9	63
reg54 Poitou-Charentes	2	17	22	41
reg74 Limousin	0	11	7	18
reg94 Corse	3	2	2	7
Ensemble des régions	2 235	4 760	2 437	9 432

Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

Rapporté à la population, le nombre de véhicules brûlés confirme la prédominance de Île-de-France en début de crise. Cependant, sur l'ensemble de la période, six autres régions ont subi plus de violences. L'Alsace, Rhône-Alpes, le Nord-Pas de Calais et la Haute-Normandie ont enregistré plus de 45 incendies de véhicules pour 100 000 habitants. Ce ratio est compris entre 37 et 40 en Picardie et Midi-Pyrénées et descend à 36 en Ile-de-France. Il est inférieur à 10 dans trois régions parmi les plus rurales, Poitou-Charentes, Limousin et Corse.

Graphique n° 6



Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

2.2. La répartition des sinistres

La répartition des sinistres¹⁶ souligne la spécificité de l'Île-de-France et en particulier de la Seine-Saint-Denis. Si le phénomène s'est éteint assez rapidement dans ce département, le bilan global est lourd. C'est le département le plus touché, tant par le nombre que par le montant des sinistres. Il représente ainsi 10,8 % du nombre de sinistres automobiles et 10,5 % des sinistres non automobiles (cf. tableau n° 2). Si on raisonne en montant, la concentration est encore beaucoup plus nette (42,8 % des sinistres hors automobile et 12,8 % des sinistres automobiles). Au total, le montant des sinistres par habitant est de 33,44 euros en Seine-Saint-Denis et de 13,70 pour le deuxième département le plus touché, la Saône-et-Loire. Dans les autres départements d'Île-de-France, région la plus touchée, les montants sont beaucoup plus faibles : de 8 euros par habitant (Val d'Oise) à 2,96 (Seine-et-Marne). En Seine-Saint-Denis, la ville la plus concernée par les « violences urbaines » est

¹⁶ Données FFSA-GEMA

Aulnay-sous-Bois avec 98 sinistres s'élevant à 21 millions d'euros, ce qui fait d'elle la commune qui a subi le plus de dégâts. En comparaison, Saint-Denis, qui est de dimension semblable, a connu moitié moins de sinistres.

Tableau n° 2

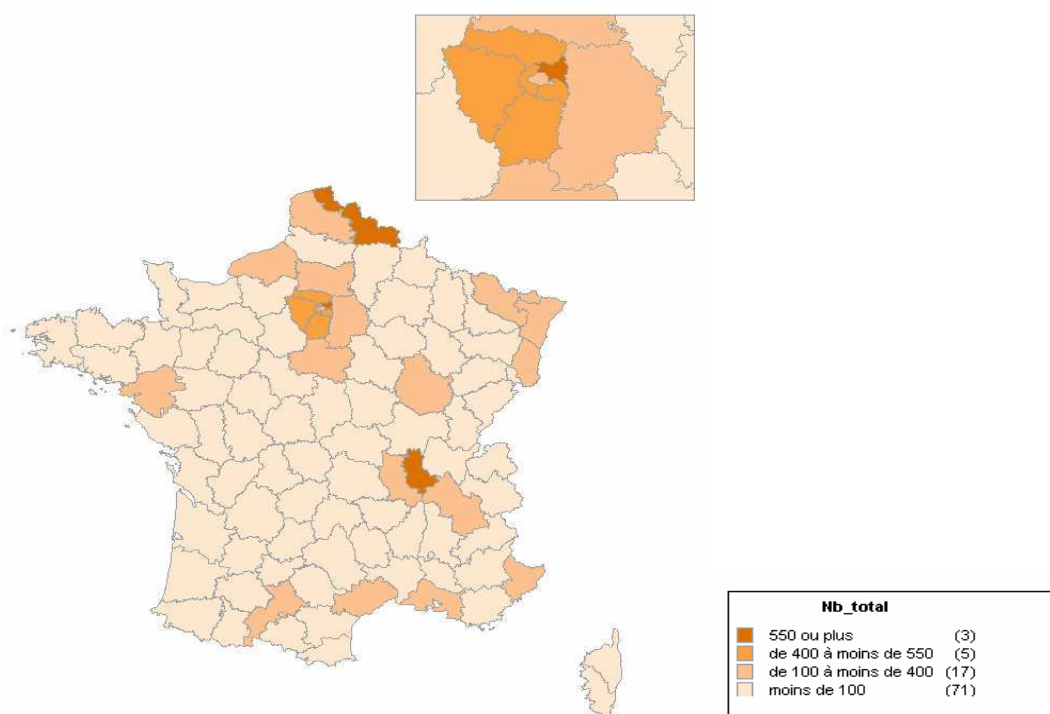
Les départements les plus touchés en nombre de sinistres automobiles

Rang	Département	Nb total	%	% cumulé
1	93 Seine-Saint-Denis	1 053	10,80	10,80
2	59 Nord	673	6,90	17,70
3	69 Rhône	573	5,90	23,50
4	78 Yvelines	511	5,20	28,80
5	91 Essonne	504	5,20	33,90
6	95 Val d'Oise	479	4,90	38,80
7	92 Hauts-de-Seine	477	4,90	43,70
8	94 Val-de-Marne	407	4,20	47,90
9	77 Seine-et-Marne	350	3,60	51,50
10	67 Bas-Rhin	337	3,50	54,90

Source : FFSA GEMA – Traitement INSEE

Graphique n° 7

Répartition géographique du nombre de sinistres



Source : FFSA GEMA – Traitement INSEE

Tableau n° 3

Les départements les plus touchés en montant des sinistres (en euros)

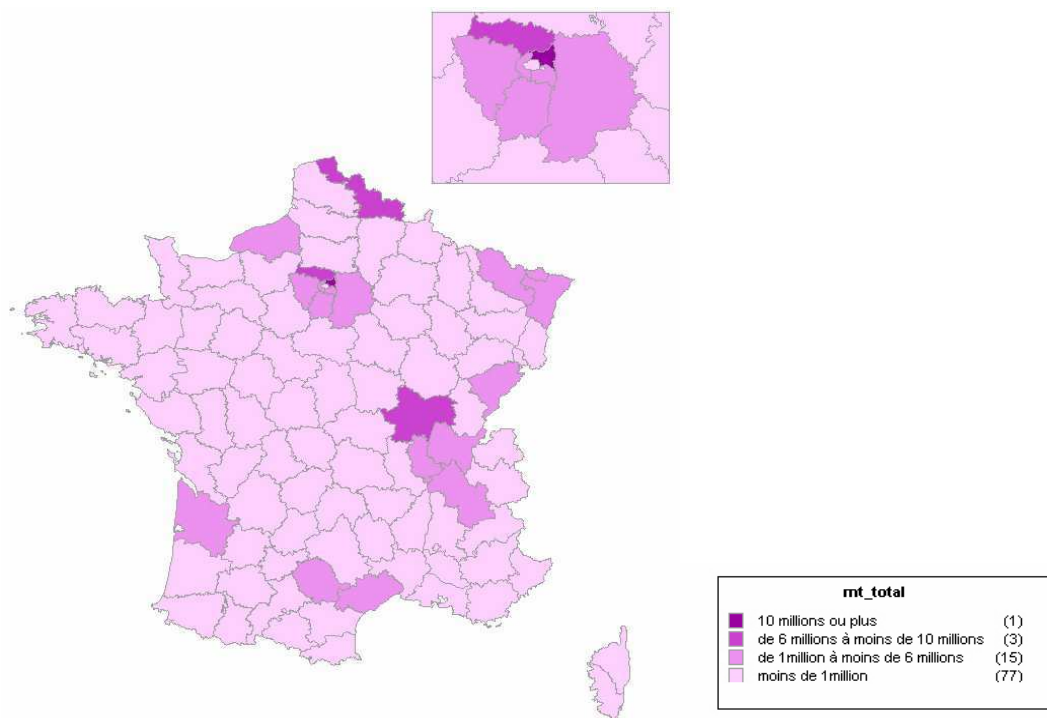
Rang	Département	Mt Total	%	% cumulé
1	93 Seine-Saint-Denis	47 375 173	35,50	35,50
2	95 Val d'Oise	91 60 379	6,90	42,30
3	71 Saône-et-Loire	7 514 946	5,60	47,90
4	59 Nord	7 152 312	5,40	53,30
5	91 Essonne	5 333 336	4,00	57,30
6	78 Yvelines	4 979 703	3,70	61,00
7	81 Tarn	4 708 263	3,50	64,50
8	94 Val-de-Marne	4 287 281	3,20	67,70
9	69 Rhône	4 010 921	3,00	70,80
10	92 Hauts-de-Seine	3 771 661	2,80	73,60

Source FFSA – Traitement INSEE

La répartition des sinistres selon leur montant présente un aspect différent, les départements « ruraux » étant alors davantage représentés. Le Tarn et la Saône-et-Loire ont ainsi un montant de sinistres très élevé, de respectivement 4 708 263 euros et 7 514 946 euros. Ils ont cependant été affectés par un nombre très limité de sinistres très coûteux. Par exemple, Montceau-les-Mines, en Saône-et-Loire, a vu sa fabrique de robots brûler. Le montant du sinistre est évalué à 6 millions d'euros, ce qui en fait la deuxième commune la plus touchée, derrière Aulnay-sous-Bois.

Graphique n° 8

Répartition des montants des sinistres sur le territoire national



Source : FFSA GEMA– Traitement INSEE

2.3. Un phénomène qui n'a touché que certaines villes

2.3.1. Principalement les grandes agglomérations...

Plus des trois quarts des voitures ont été brûlées soit dans la banlieue parisienne, soit dans les très grandes unités urbaines (agglomérations de plus de 200 000 habitants). L'intensité de ces événements a été plus marquée dans les villes-centres¹⁷ de ces agglomérations qui ont concentré plus du tiers des voitures brûlées. Dans les petites ou moyennes unités urbaines (moins de 200 000 habitants), les « violences urbaines » se sont exclusivement produites dans les villes-centres.

À l'échelle un peu plus fine des communes et non plus des agglomérations, les « violences urbaines » ont été commises dans des communes urbaines (la seule exception étant Chailly-en-Brie, en Seine-et-Marne, qui n'a recensé qu'une voiture brûlée). Les communes les plus touchées sont alors, par ordre décroissant, Toulouse, Lille, Marseille et Strasbourg avec plus de 200 véhicules incendiés.

Tableau n° 4

Répartition des communes par taille d'unité urbaine

	Communes ayant connu des « violences urbaines »			Communes ayant compté au moins 5 véhicules brûlés		
	Nombre de communes	Nb de véhicules brûlés	Part (véh.) %	Nombre de communes	Nb de véhicules brûlés	Part (véh.) %
Commune rurale Chailly-en-Brie	1	1				
UU de 5 000 à moins de 10 000 hab.	5	11	•	1	5	•
UU de 10 000 à moins de 20 000 hab.	20	109	1	5	77	•
UU de 20 000 à moins de 50 000 hab.	85	589	6	42	504	6
UU de 50 000 à moins de 100 000 hab.	66	849	9	49	815	9
UU de 100 000 à moins de 199 999 hab.	27	585	6	23	580	6
UU de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.	126	4 044	43	69	3 936	44
Unité urbaine de Paris (Paris et sa banlieue)	201	3 244	34	139	3 128	35

Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

Si l'on ne s'intéresse qu'aux communes ayant compté au moins 5 voitures brûlées, l'écart entre villes-centres et banlieue diminue en termes de nombre de communes concernées ; le nombre de voitures brûlées reste cependant plus concentré dans les villes-centres.

¹⁷ Une ville-centre est définie comme suit : si une commune abrite plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multi-communale.

Tableau n° 5

**Communes ayant connu au moins 5 voitures brûlées :
répartition par catégories de communes**

	Nombre de communes	Part	Nombre de violences	Part
Commune urbaine ville-centre d'unité urbaine	149	45 %	5 171	57 %
Commune urbaine non ville-centre	179	55 %	3 874	43 %

Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

Environ 98 % des incendies de véhicules se sont produits dans des communes urbaines de plus de 10 000 habitants. Or, il est plus facile de mobiliser des données socio-économiques sur ces communes. C'est pourquoi l'analyse des facteurs explicatifs des « violences urbaines » portera sur le champ des communes urbaines de plus de 10 000 habitants. Quelques communes concernées par la politique de la ville sortent ainsi du champ de l'étude.

Tableau n° 6

Répartition des violences par taille de communes

	Communes ayant connu des «violences urbaines»			Communes ayant compté au moins 5 voitures brûlées		
	Nombre de communes	Nb de véhicules brûlés	Part (véh.) %	Nombre de communes	Nb véhicules brûlés	Part (véh.) %
Moins de 5 000 habitants	14	19	0,2	0	0	0
De 5 000 à moins de 10 000 habitants	42	175	1,9	9	112	1,2
De 10 000 à moins de 20 000 habitants	138	769	8,2	60	627	6,9
De 20 000 à moins de 50 000 habitants	235	3 542	37,6	170	3 411	37,7
De 50 000 à moins de 100 000 hab.	67	1 888	20,0	54	1 856	20,5
De 100 000 à moins de 200 000 hab.	26	1 690	17,9	26	1 690	18,7
De 200 000 à moins de 1 500 000 hab.	9	1 349	14,3	9	1 349	14,9

Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

2.3.2. ...et les communes dans le champ de la politique de la ville

La géographie des «violences urbaines» de l'automne 2005 ne coïncide pas totalement avec celle des quartiers de la politique de la ville : si près des deux tiers des 476 communes urbaines de plus de 10 000 habitants ayant connu des « violences urbaines » ont au moins une zone urbaine sensible (ZUS) ou une zone franche (ZFU) sur leur territoire, 164 communes non identifiées comme « sensibles » par ce dispositif ont été concernées. Certaines sont situées dans leur proximité comme Rosny-sous-Bois ou Conflans-Sainte-Honorine, d'autres plus éloignées comme Moissy-Cramayel, Élancourt ou Cannes. Inversement, on compte un tiers des communes du champ de la politique de la ville (soit 129) sans véhicules brûlés au cours de la période, dont Paris mais aussi La Ciotat, Abbeville ou Petit-Quevilly.

L'appartenance à une commune du champ de la politique de la ville signale la présence de quartiers en difficulté, sans que cette relation avec les violences ne soit d'ailleurs totalement déterminante : alors que dans l'ensemble des communes urbaines de plus de 10 000 habitants, 56 % ont connu des « violences urbaines », cette proportion passe à plus de 70 % parmi les communes de la politique de la ville, alors qu'elle tombe à 40 % parmi les communes ayant ni ZUS ni ZFU.

Tableau n° 7

Violences urbaines et politique de la ville

Nombre de communes	Avec véhicules brûlés	Sans véhicules brûlés	Ensemble
	312	129	441
Commune de la politique de la ville	71 %	29 %	100 %
	65 %	34 %	52 %
	164	246	410
Hors champ politique de la ville	40 %	60 %	100 %
	35 %	66 %	48 %
	476	375	851
Ensemble des communes urbaines de plus de 10 000 hab.	56 %	44 %	100 %
	100 %	100 %	100 %

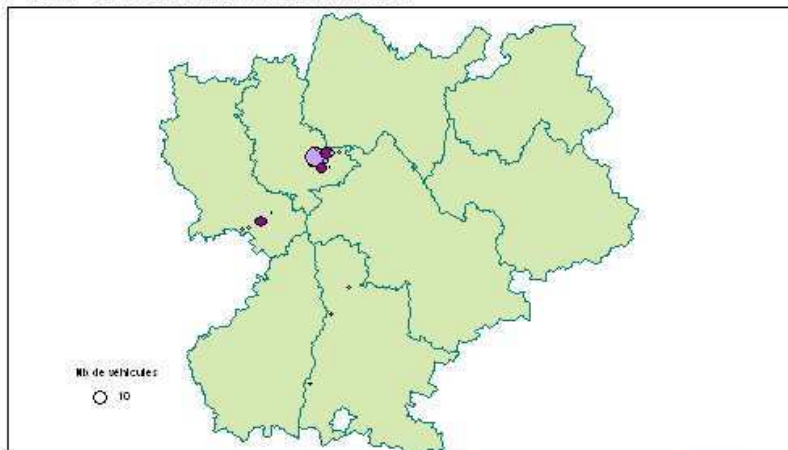
Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire – Traitement INSEE

Le croisement de la typologie des communes avec la chronologie des violences met en évidence une singularité de l'Île-de-France : les communes relevant de la politique de la ville y semblent plus « sensibles », concentrant l'essentiel des faits pendant les premiers temps de la crise avant que celle-ci ne s'étende aux communes ne comprenant ni ZUS ni ZFU ni ZRU (zone de redynamisation urbaine). On observe en effet en Rhône-Alpes (Graphique n°6) que les violences se sont déclenchées dans les communes relevant de la politique de la ville autour de Lyon, se sont étendues à d'autres communes comparables autour de Saint-Étienne, Grenoble et Valence et n'ont pratiquement pas touché les autres agglomérations. En Midi-Pyrénées (graphique n°7), elles se sont concentrées sur l'agglomération toulousaine et n'ont que très faiblement touché d'autres villes (notamment Montauban, Albi et Tarbes). En Île-de-France, et en particulier dans la petite couronne (graphique n°8), on observe en revanche que les communes relevant de la politique de la ville ont été le théâtre de la plupart des incendies de véhicules lors de la phase initiale (27 octobre-4 novembre) avant qu'une homogénéisation n'apparaisse à mesure de l'extension du phénomène.

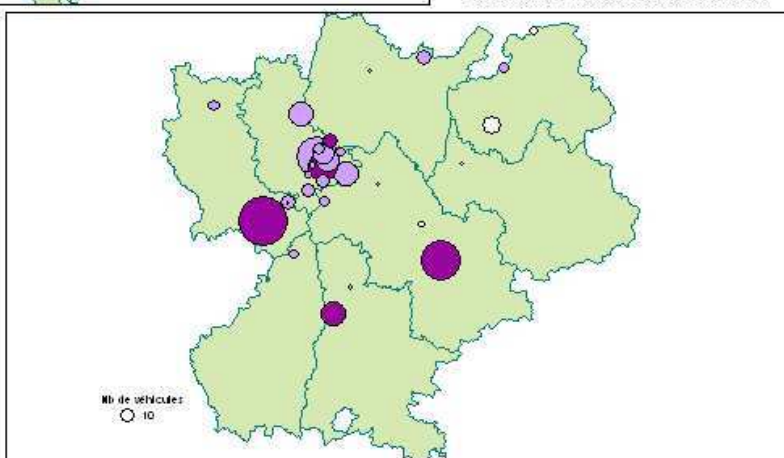
Graphique n° 9

Nombre de véhicules incendiés par commune en Rhône-Alpes

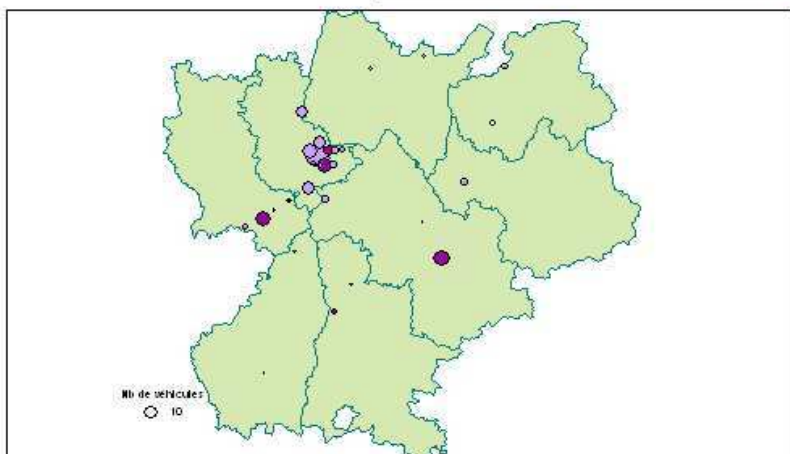
Période du 27 octobre au 4 novembre 2005



Période du 4 au 9 novembre 2005



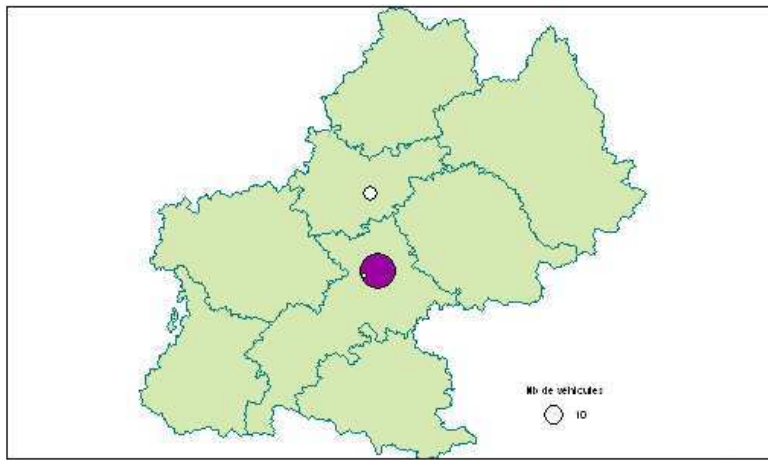
Période du 10 au 19 novembre 2005



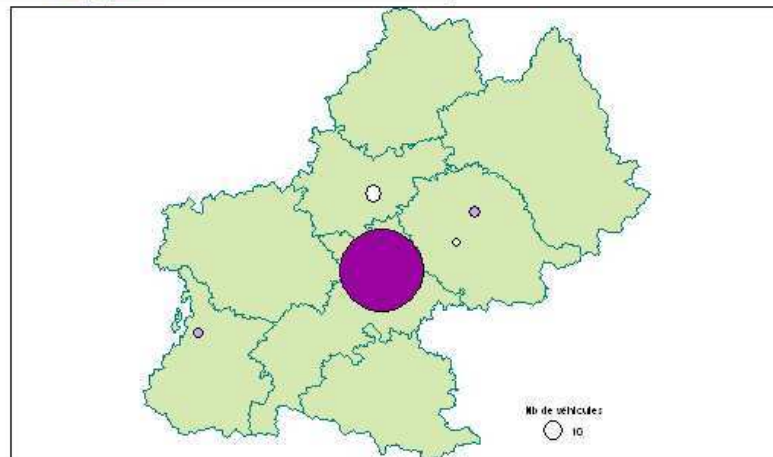
Graphique n° 10

Nombre de véhicules incendiés par commune en Midi-Pyrénées

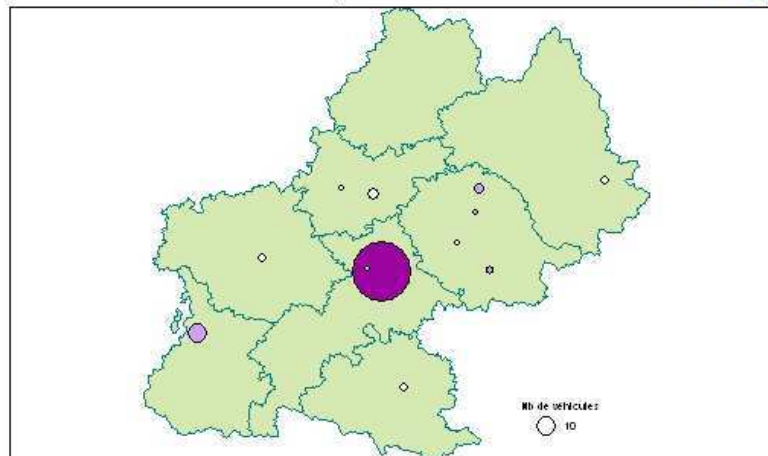
Période du 27 oct au 4 nov 2005



Période du 5 au 9 nov 2005



Période du 10 au 19 nov 2005



Graphique n° 11

Nombre de véhicules incendiés par commune en Île-de-France (Petite couronne)



Cette analyse a considéré les ZUS dans leur globalité ; elles ne constituent cependant pas une catégorie homogène, notamment au regard des critères d'éligibilité aux dispositifs de politique de la ville tels que le niveau du chômage ou les revenus moyens¹⁸. Il n'a donc pas été possible d'établir une relation de causalité plus précise entre ces caractéristiques et la survenue de violences¹⁹. Une telle recherche a en revanche été effectuée pour les communes de plus de 10 000 habitants (cf. infra, 4.2).

3. La gestion de la crise par les pouvoirs publics

D'après Christian Bachman et Nicole Le Guennec, toute émeute urbaine est confrontée à un cycle en trois étapes : le déclenchement, l'euphorie et, enfin, l'épuisement. « *D'abord prises par surprise et abasourdiées, les forces de l'ordre se ressaisissent et ripostent. Le groupe des émeutiers se scinde et les choix divergent entre les fractions les plus radicales et la cohorte des hésitants. Ceux qui règlent leurs comptes et ceux qui s'inquiètent des dégâts provoqués. La volonté collective se dilue et le groupe se sérialise à nouveau. Surnagent quelques jusqu'au-boutistes convaincus, qui seront arrêtés ou qui s'évanouiront dans la nuit* »²⁰. Les « violences urbaines » de novembre 2005 se sont globalement conformées à ce schéma²¹ ; en revanche, leur durée comme la multiplication des foyers d'affrontements sur l'ensemble du territoire métropolitain ont constitué un défi inédit pour les forces de police.

Deux hypothèses liées à l'action des pouvoirs publics peuvent être avancées pour expliquer l'enchaînement des faits : d'une part, ceux-ci ont été surpris par la crise, qu'ils n'ont pu ni anticiper ni identifier immédiatement. D'autre part, cette surprise a retardé l'adaptation des méthodes d'intervention aux événements. Une mobilisation massive de tous les acteurs a cependant été observée ; les forces de l'ordre ont en particulier réussi à trouver des solutions aux crises auxquelles elles étaient confrontées, tout en maîtrisant le niveau de violence. L'action des forces de l'ordre doit par ailleurs être examinée au regard des tensions spécifiques qui caractérisent leurs rapports avec les minorités.

3.1. Une difficile identification du phénomène...

L'originalité des « violences urbaines » de novembre 2005 a déjà été soulignée mais mérite d'être répétée : si la France avait déjà été confrontée à des violences locales, le phénomène de diffusion nationale d'une « vague d'émeutes » a constitué une première. L'absence d'expérience ou de référence constituait donc un premier obstacle à l'anticipation.

L'administration policière ne disposait pas, par ailleurs, des outils lui permettant de détecter le phénomène. Les indicateurs nationaux de violences urbaines (INVU), mis en place en janvier 2005, étaient trop récents pour donner une indication fiable du niveau d'intensité des violences²². Les informations remontant à la Direction générale de la police nationale entre janvier et septembre 2005 étaient rares et leur nature difficile à traiter. Quand le directeur de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis a informé le cabinet du ministre, en juillet, que des violences inhabituelles avaient eu lieu dans différentes villes de son département, il a été difficile pour le cabinet d'estimer les moyens supplémentaires qu'il fallait allouer au département pour éviter la résurgence de tels troubles. Au final, trois compagnies de CRS ont été envoyées en Seine-Saint-Denis dès le début du mois d'octobre.

¹⁸ Le Rapport 2005 de l'Observatoire national des ZUS note ainsi : « Au regard de cet indicateur [le revenu médian], les disparités entre ZUS sont importantes et reflètent la diversité de ces quartiers : dans 10 % des ZUS le revenu médian est inférieur à 6 022,50 euros, par unité de consommation et dans les 10 % les plus « aisées » il est supérieur à 12 156,50 euros ». p. 45-46.

¹⁹ Cette démarche a été celle de H. Lagrange ; voir *La structure et l'accident*, in Lagrange H. et Oberti M. (2006), *Emeutes urbaines et protestations*, Presses de Sciences Po, mai.

²⁰ Bachman C. et Le Guennec N. (1996), *Violences urbaines : ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel, p. 147.

²¹ Voir aussi Lapeyronnie D. (2006), « Les émeutes urbaines en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis », in *Partage, Faut-il brûler le modèle social français*, n° 187, mai, p. 84-87.

²² En 1999, le ministère de l'Intérieur crée le premier indicateur de mesure des violences urbaines : le SAIVU (Système d'analyse informatique des violences urbaines). Il est conçu par deux directions, celle des renseignements généraux et celle de la sécurité publique. Il a pour ambition, sur la base d'enquêtes qualitatives et quantitatives, d'évaluer le niveau de violences dans certains quartiers sensibles en France. Celui-ci est abandonné deux ans plus tard car trop compliqué et insuffisamment prédictif. Pendant près de quatre ans, la police nationale ne dispose plus d'indicateur de suivi des violences urbaines.

Cette difficulté à anticiper et à identifier la crise n'était d'ailleurs pas propre aux pouvoirs publics ; la rédaction du quotidien *Le Parisien*, qui est pourtant particulièrement bien implantée dans les quartiers touchés, reconnaît n'avoir pas vu venir la crise²³. A Aulnay-sous-Bois, la mobilisation municipale, illustrée par l'organisation d'une manifestation, n'a réellement pris corps qu'après la nuit du 2 novembre, au cours de laquelle ont eu lieu les plus graves affrontements, et alors que les violences s'atténuent²⁴.

Au-delà des moyens dont disposaient les pouvoirs publics, la séquence même des événements a eu pour effet de les dérouter. Ainsi, la préfecture de Seine-Saint-Denis et la Direction départementale de la sécurité publique ont reconnu avoir pensé que les « violences urbaines » étaient terminées après le répit observé au cours de la nuit du 30 au 31 octobre. Nul ne semble avoir pris la mesure de la gravité de l'événement de la mosquée. La préfecture était alors préoccupée par la sécurisation du Stade de France, où devait se tenir un match de football entre Manchester et Lille le 2 novembre.

Dans un deuxième temps, le phénomène a connu une double mutation : d'une part, il s'est étendu au reste de la métropole, et d'autre part, les actes de vandalisme ont pris le pas sur les affrontements. On peut même déceler dans cette nouvelle phase une dimension festive. En France et à l'étranger, des jeunes semblent avoir voulu imiter leurs « pairs ». Le recours aux nouvelles technologies (blogs, SMS) a amplifié le phénomène. Une émulation a eu lieu entre quartiers, entre villes, voire entre départements, comme le laissent apparaître certains blogs. On pouvait lire, par exemple, sur l'un d'entre eux : « le secteur 9 est en retard ». Les manifestants les utilisaient pour envoyer des bulletins appelant à l'émeute. Au cours de la période du 27 octobre au 11 novembre, 13 skyblogs²⁵ ont été fermés à la demande des services de police, en raison d'un lien avec les « violences urbaines ». Nombre d'émeutiers utilisaient également des téléphones mobiles pour rassembler des plus jeunes et les inciter à les suivre.

3.2. ...handicapant l'intervention des forces de l'ordre...

De nombreuses études, menées en particulier dans les pays anglo-saxons, ont établi que les relations entre les modes d'action de la police et l'émeute sont nombreuses. Le sociologue David Snyder²⁶ a ainsi souligné le rôle déclencheur que pouvaient tenir les rencontres hostiles entre des « minorités » et des policiers. Didier Lapeyronnie souligne pour sa part que « *en général, des incidents avec la police, souvent la mort d'un habitant d'un quartier, engendrent une émotion intense qui suscite des incidents et des affrontements entre jeunes et police, l'incendie de voitures, la destruction de bâtiments publics, parfois des pillages* »²⁷. Les études menées pour le Centre d'analyse stratégique à Aulnay-sous-Bois et à Saint-Denis mettent également en évidence « *une profonde crise de légitimité de la police à Aulnay : la plupart des jeunes qui ont un fort sentiment d'appartenance à la cité expriment un rejet à son égard* »²⁸ ou « *une tension entre les jeunes [de Saint-Denis] et la police [qui] apparaît très vite centrale dans le rapport de ces jeunes avec la société* »²⁹. Un sondage réalisé par l'IFOP pour la Délégation interministérielle à la ville³⁰ indique également que les tensions entre les jeunes et la police sont la première raison avancée par les 15-17 ans et la deuxième pour les 18-24 ans (derrière le chômage des jeunes et avant l'existence de discriminations) pour expliquer les événements de novembre 2005³¹.

²³ Entretien avec Jacques Lallain, rédacteur en chef adjoint, 16 mars 2006.

²⁴ Galland O. *et alii*, op.cit., p. 37-38.

²⁵ Plusieurs dizaines de Skyblogs ont ainsi été ouverts et fermés au cours de la période des violences urbaines de novembre. La chaîne de radio Skyrock est le premier hébergeur de blogs en Europe. Lancé en décembre 2002, le service Skyblog compte aujourd'hui 4 millions de blogs actifs. Chaque jour, ce sont entre 15 000 et 20 000 nouveaux blogs qui sont créés. Près d'un jeune de 13-24 ans sur deux disposerait d'un blog (entretien avec David Roizen, responsable communication de Skyrock, le 13 mars 2005).

²⁶ Snyder D. (1979), « Collective Violence Processes: Implications for Disaggregated Theory and Research », in Kriesberg L., *Research in Social Movements, Conflict and Change*, Greenwich, JAI Press, vol. 2, p. 35-61.

²⁷ Lapeyronnie D. (2006), « Révoltes primitives dans les banlieues françaises », in *Déviance et sociétés*, volume 30, 2006/4.

²⁸ Galland O. *et alii*, op.cit., p. 23.

²⁹ Kokoreff M. *et alii*, op.cit., p. 84.

³⁰ Présenté lors du colloque du 18 décembre 2006, *Violences urbaines, quartiers sensibles et stratégies locales*, actes à paraître.

³¹ Question : Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui, selon vous, peuvent le plus expliquer ces violences ? Réponses des 15-17 ans : les tensions entre les jeunes et la police, 53 % ; le chômage des jeunes,

L'engagement de la police dans les actions collectives peut également avoir pour effet d'exaspérer la foule ou de la freiner. Ainsi, en matière de protestation, l'irruption de la violence est davantage liée à l'interaction entre la police et les protestataires qu'aux facteurs exogènes³². Le dosage des forces de police lors des incidents s'avère également important : une augmentation significative des effectifs peut aussi bien déclencher une catastrophe que limiter la contagion. Plus de présence policière mène à une confrontation, sauf à ce qu'elle soit si massive qu'elle en devienne dissuasive³³. La relation est donc de type curvilinéaire.

Cet impact des modes d'action des forces de l'ordre ne peut être négligé : il est probable que, dans un premier temps, leur intervention ait provoqué une augmentation du niveau de violence. Elle a cependant porté ses fruits, ce qui a entraîné le redéploiement des forces, qui n'étaient donc plus présentes lors de la résurgence des violences. Cette dernière, à son tour, a provoqué l'envoi de renforts de police et de gendarmerie dans les quartiers touchés en Île-de-France ; ce déploiement, cumulé avec l'effet d'essoufflement, a rempli son objectif, les violences s'atténuant ou cessant dans ces zones. C'est cependant à cette même date que ces violences se sont étendues à l'ensemble du territoire et ont changé de nature. Le déploiement des forces ne correspondait donc plus à celui des incidents, tandis que, localement, les dispositifs adoptés ne correspondaient plus aux modes d'action des émeutiers. Il a fallu environ cinq jours pour que la direction générale puisse déployer tous ses effectifs sur les territoires où se déroulaient des « violences urbaines ».

Le style d'intervention de la police joue également un rôle. Suite aux émeutes de 1992 à Los Angeles, Thomas Bradley, premier maire noir de la ville, a nommé une commission qui préconisa l'adoption du *community policing*, bien loin du modèle de la police réactive que connaissait jusqu'ici la ville. Le chef de police Parker, artisan d'une police très offensive et militarisée, a été remplacé par un autre chef favorable au développement d'une police communautaire. Le comportement des policiers anglais a, de même, été mis en question par la commission d'enquête gouvernementale après les émeutes de Brixton en 1981. Dans ces différents cas de figure, les pouvoirs publics ont souligné qu'il existait un risque à éviter, celui de créer une police contre les minorités.

L'action de la police a pu être interprétée comme injustement répressive, son rôle de garant de l'ordre public passant au second plan. L'incident survenu devant la mosquée de Clichy a alors pris une portée symbolique forte, dont les répercussions ont dépassé la gravité réelle des faits. Cette surréaction peut s'inscrire dans la grille de lecture proposée par certains auteurs qui voient dans les « violences urbaines » une forme d'expression politique³⁴.

3.3. ...qui se sont finalement adaptées au sein d'une mobilisation globale.

L'action des forces de l'ordre a été réalisée en évitant tout décès chez les émeutiers, même dans des situations difficiles. Des délais ont été nécessaires pour l'adaptation des modes opératoires du maintien de l'ordre à la situation ; on constate cependant à partir du 4 novembre que les confrontations bloc à bloc ont été abandonnées au profit d'interventions plus modulaires, de la multiplication des interpellations et du recours à la police technique et scientifique. Par ailleurs, la police a bénéficié de moyens exceptionnels, non seulement sur le plan des effectifs mais aussi *via* l'utilisation de nouvelles technologies tels la vidéo portée et embarquée, les moyens de marquage à distance type *pepper ball*, le déploiement d'hélicoptères³⁵, etc. L'ensemble de ces facteurs a permis que soit mis fin aux affrontements violents, tout en limitant le nombre de blessés, et qu'il soit procédé

43 % ; la présence de bandes organisées, 17 % ; les discriminations, 15 % ; la démission des parents, 14 %. Réponses des 18-24 ans : le chômage des jeunes, 43 % ; les tensions entre les jeunes et la police, 34 % ; les discriminations, 28 % ; la démission des parents, 18 % ; la présence de bandes organisées, 14 %.

³² Kritzer H. M. (1977), « Political Protest and Political Violence: A Nonrecursive Causal Model », in *Social Forces*, Vol. 55, n° 3, mars, p. 630-640.

³³ Carter G. L. (1987), « Local Police Force Size and the Severity of the 1960s Black Rioting », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 31, n° 4, p. 601-614.

³⁴ Kokoreff M. (2006), « Les émeutiers de l'injustice », in *Mouvements*, n° 44, mars-avril, p. 13-25 ; Le Goaziou V. et Mucchielli L. (2006), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte ; Lagrange H. et Oberti M. (2006), *Émeutes urbaines et protestations, une singularité française*, Paris, Presses de Science Po.

³⁵ C'est la première fois, en France, que les forces de l'ordre recourent aux hélicoptères pour gérer des émeutes urbaines.

à de nombreuses interpellations. Les forces de l'ordre ont cependant rencontré de grandes difficultés dans leur travail de police judiciaire, qui faisait naturellement suite aux mesures interpellations³⁶.

La mobilisation a également été visible à d'autres niveaux : des cellules de crise départementales ont rapidement été mises en place autour des préfets³⁷, permettant ainsi d'établir un diagnostic partagé de la situation et de définir l'information à transmettre à la presse. Les associations et les élus se sont également mobilisés pour restaurer le calme : des appels ont été lancés aux familles pour garder leurs enfants chez elles, des patrouilles en ville et des manifestations contre la violence ont été organisées. La marche silencieuse qui s'est tenue le samedi 5 novembre à Aulnay-sous-Bois a rassemblé 2 000 à 3 000 personnes qui ont défilé devant les carcasses de voitures calcinées. Des parents se sont mobilisés pour protéger les écoles, notamment à Grigny. Enfin, l'état d'urgence décrété par le Conseil des ministres, le 8 novembre, et les couvre-feux instaurés dans plusieurs villes telles que Rouen, Le Havre, Amiens ou Orléans ont certainement pu permettre, même s'il est difficile d'en mesurer les effets, d'apaiser les esprits.

Le sondage réalisé par l'IFOP pour la DIV indique que l'apaisement des violences est lié à quatre facteurs jugés d'importance équivalente : l'action des travailleurs sociaux et des médiateurs, l'instauration du couvre-feu, l'action des associations de quartiers et celle des forces de l'ordre. L'appréciation³⁸ est sensiblement la même pour les habitants des ZUS et pour ceux résidant hors de ces zones ; la seule différence notable d'appréciation réside dans l'importance du rôle des maires des communes concernées, que les premiers estiment plus efficaces que les seconds. Cette différence se retrouve dans la perception de l'influence des différents acteurs en fonction de la violence des événements³⁹ : l'action des maires mais aussi des travailleurs sociaux est jugée d'autant plus efficace que le niveau de violence était bas ; en revanche, l'efficacité de l'action des forces de l'ordre est perçue comme restant constante.

4. Le contexte socio-économique

Si le mode de gestion de la crise a tenu un rôle important dans l'enchaînement des événements, il ne suffit pour autant pas à expliquer leur extension ; celle-ci est liée non seulement à la virulence des affrontements initiaux, mais également aux conditions socio-économiques qui caractérisent les communes susceptibles de devenir le théâtre de violences. La comparaison des contextes nationaux ne permet pas, en effet, d'établir une corrélation entre les systèmes politiques ou les situations économiques et l'apparition de « violences urbaines ». Le contexte local paraît plus pertinent et il semble, en particulier, qu'un lien très fort existe entre l'amplitude des disparités sociales et la survenance de violences.

4.1. Les limites des explications par le contexte national

Sans vouloir négliger la dimension des conditions de vie ou les garanties apportées par les politiques de redistribution à la tranquillité et à l'ordre public, il apparaît à l'observation systématique qu'elles forment des conditions d'arrière-fond qui ne suffisent pas à expliquer le déclenchement, la fréquence ou l'ampleur de ces phénomènes.

³⁶ Mazars M., *op.cit.*

³⁷ En Seine-Saint-Denis, y participaient le préfet, les renseignements généraux, la police judiciaire, les transporteurs (RATP/SNCF), les groupements opérationnels de la gendarmerie et les CRS, le procureur et l'État-major de la police nationale.

³⁸ Question : Selon vous qu'est-ce qui a le plus contribué à la fin des violences ? Réponses possibles (habitants des ZUS/habitants hors ZUS) : l'action des travailleurs sociaux et des médiateurs, 31/32 % ; l'instauration du couvre-feu : 31/32 % ; l'action des associations de quartier : 29/28 % ; l'action des forces de l'ordre : 28/30 % ; les habitants de ces quartiers : 24/22 % ; l'action du gouvernement : 23/22 % ; l'action des maires des communes concernées : 17/23 % ; les représentants religieux des quartiers : 12/7 %.

³⁹ Question : Selon vous, qu'est-ce qui a le plus contribué à la fin des violences ? Réponses possibles (habitants ayant connu un niveau de violence fort/moyen/faible). Réponses : l'instauration du couvre-feu, 31/30/32 % ; l'action des forces de l'ordre, 28/28/28 % ; l'action des travailleurs sociaux et médiateurs, 26/33/25 % ; l'action des maires des communes concernées : 16/15/21 % ; les représentants religieux de ces quartiers, 16/12/9 %.

4.1.1. Le type d'État

Il ne paraît pas possible, dans un premier temps, de trouver une explication liée à l'organisation de l'État. Si l'on utilise la typologie dessinée par Gøsta Esping-Andersen⁴⁰, trois modèles d'États providence existent : dans un premier type, le *welfare state* libéral anglo-saxon, qui accorde une place centrale au marché et non à l'État et est caractérisé par des prestations faibles et liées à des conditions de ressources. Cette catégorie comprend notamment les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, la Nouvelle-Zélande. Le second type veut que la performance sur le marché du travail détermine un niveau de protection sociale qui peut être généreux, très généreux même. On compte parmi ces pays la France, l'Allemagne, l'Italie et le Japon. Enfin, le régime universaliste social-démocrate qu'incarne le « modèle scandinave ». Sa spécificité la plus frappante est que les prestations y sont indépendantes du travail. Il regroupe les pays scandinaves, la Belgique, l'Autriche et les Pays-Bas.

On notera que les pays qui appartiennent aux premier et deuxième types (par exemple, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'une part, et la France d'autre part) ont connu des émeutes importantes. On trouve, pêle-mêle, dans le deuxième ensemble, des pays victimes des émeutes (France, Allemagne) et d'autres qui ne le sont pas (Italie, Japon). Enfin, dans le troisième groupe, la Suède, pour la première fois de son histoire, a découvert des phénomènes d'émeutes urbaines, en octobre 2006 à Göteborg (incendies, jets de projectiles, affrontements avec la police au centre-ville), même si celles-ci peuvent apparaître bien modestes au regard de l'expérience française. Il est donc aventureux de penser qu'un type d'État-providence prémunit une fois pour toute contre la survenue de rebellions.

4.1.2. Le contexte socio-économique national

Il ne semble pas non plus possible d'établir une relation de cause à effet entre le niveau de dépenses sociales ou le taux de chômage et la répétition de phénomènes émeutiers. En effet, les pays européens qui ont les dépenses sociales les plus élevées comme ceux qui ont les plus faibles n'ont pas connu d'émeutes majeures : ce sont les pays « moyens » comme la France et la Grande-Bretagne qui sont les plus affectés. Des taux de chômage faibles ne semblent pas plus à même d'empêcher les émeutes : elles sont plus fréquentes, entre 1981 et 2005, en Grande-Bretagne qu'en France, alors que la situation de l'emploi était plus dégradée chez cette dernière. Enfin, comme le notaient Dominique Méda et Alain Lefèbvre, « *les pays nordiques sont proches de la France pour ce qui concerne les dépenses totales de protection sociale (entre 26,4 % et 32,5 % du PIB pour 30,6 % en France et 27,6 % au Royaume-Uni)* »⁴¹. Si la faiblesse des dépenses de protection sociale déterminait les émeutes, on ne devrait pas retrouver la France et la Grande-Bretagne dans les pays qui en connaissent le plus avec ceux du nord de l'Europe.

Les mêmes auteurs nous apprennent que « *les pays nordiques sont actuellement parmi les pays européens qui dépensent le plus en matière d'éducation. Selon l'OCDE, en 2001 le Danemark leur consacrait 7,14 % du PIB, la Suède 6,5 % et la Finlande 5,8 %, pour 6 % en France et 5,5 % au Royaume-Uni* ». Une fois encore, on constate que les pays à émeutes sont au milieu du classement : derrière les pays du Nord qui ne connaissent pas les rebellions à répétition, mais devant les autres et notamment ceux du Sud, qui n'ont pas vécu d'émeutes non plus.

Il est attendu qu'un contexte socio-économique local très dégradé, au niveau des villes ou des quartiers, soit un facteur qui facilite l'entrée dans l'émeute. La propension à l'agitation urbaine y est plus grande. Cependant, cette propension ne suffit pas à expliquer le déclenchement ou l'extension géographique des émeutes de 2005. En effet, la ségrégation spatiale et socio-économique ainsi qu'ethnique existe depuis de nombreuses années et il n'y a eu, jusqu'à présent, qu'une seule vague d'émeutes. De même, ces caractéristiques structurelles n'expliquent pas pourquoi les émeutes ont couvert des centaines de communes en 2005, alors qu'elles restaient, lors des précédents épisodes, le plus souvent confinées à une commune : l'inégalité de distribution des ressources est bien plus ancienne que la vague d'émeutes.

⁴⁰ Esping-Andersen G. (1990), *Les trois mondes de l'État providence*, Paris, PUF, coll. « Le Lien social ».

⁴¹ Méda D. et Lefèbvre A. (2006), « Le modèle nordique », in *La Revue Parlementaire*, n° 888, mai ; et Méda D. et Lefèbvre A. (2006), *Faut-il brûler le modèle social français ?*, Paris, Seuil.

4.2. Un risque accru par les disparités sociales infracommunales

Si le niveau absolu de pauvreté ou de précarité dans l'ensemble d'une commune ne constitue donc pas un indicateur suffisant du risque de connaître des « violences urbaines », il semble, en revanche, qu'un lien déterminant existe entre un contexte local de plus ou moins grande ségrégation spatiale au sein des communes et la probabilité que surviennent de tels phénomènes.

Une première approche par analyse en composante principale a été conduite par l'INSEE ; elle visait à représenter les liens entre cinq variables⁴² caractérisant les violences et une douzaine de variables *a priori* explicatives portant notamment sur les revenus, les structures familiales et le chômage. Aucune relation robuste n'a pu être établie, mais l'analyse a cependant permis d'identifier des corrélations entre variables explicatives permettant d'en limiter le nombre pour une démarche plus analytique. Il a alors été procédé à une étude par régression logistique⁴³ portant sur 850 communes de plus de 10 000 habitants ; cette étude cherchait à déterminer la probabilité que des violences surviennent dans une commune et elle a permis d'établir une relation significative dans 82 % des cas.

Le choix des variables les plus discriminantes fait ressortir le pouvoir explicatif de critères fondés sur l'amplitude des disparités sociales infracommunales plutôt que sur les écarts moyens entre communes, même si, à ce stade, d'autres développements seraient nécessaires pour en quantifier avec précision l'apport spécifique. Parmi ces variables, l'indicateur de disparité de chômage paraît le plus solide : plus cette disparité s'écarte des valeurs médianes, plus la probabilité pour que des violences surviennent est forte.

Quatre variables ont été retenues, à la fois parce qu'elles sont disponibles à cette échelle et qu'elles renvoient aux facteurs le plus souvent invoqués :

- les disparités spatiales de chômage au sein de la commune ;
- les disparités spatiales de taille de famille au sein de la commune ;
- les disparités spatiales de revenus ;
- les disparités d'occupation du logement.

Cette analyse permet de constituer trois groupes de communes :

- un premier groupe à faible risque, réunissant les communes dont tous les indicateurs ont des valeurs inférieures à leur médiane ;
- un deuxième groupe, à haut risque, rassemblant les communes dont tous les indicateurs ont des valeurs supérieures à leur valeur médiane ;
- les autres communes constituent le troisième groupe, à risque.

Le comptage des communes ayant connu des violences correspond aux prédictions issues de cette analyse :

	Indicateur de probabilité de survenance de violence ⁴⁴	Nombre de communes	Part des communes ayant effectivement enregistré des violences
Groupe à faible risque	0.9	154	16 %
Groupe à risque	3.9	607	61 %
Groupe à haut risque	13	88	88 %
<i>Sous-groupe à très haut risque</i>	<i>23</i>	<i>13</i>	<i>92 %</i>

⁴² Les variables à expliquer et les variables explicatives sont présentées en annexe 1.

⁴³ Les caractéristiques de l'étude sont décrites en annexe 2.

⁴⁴ Il s'agit de la valeur médiane, calculée pour le groupe, de la probabilité que l'événement (l'incendie de voiture) se produise sur la probabilité qu'il ne se produise pas.

Sur les 154 communes dont tous les indicateurs sont inférieurs à leur valeur médiane, 84 % n'ont vécu aucune violence ; 13 communes n'ont connu qu'un véhicule brûlé et les 12 autres communes en ont enregistré entre 2 et 8⁴⁵.

De façon plus ciblée, le sous-ensemble du groupe à très haut risque, constitué des 13 communes dont tous les indicateurs sont supérieurs à leur 3^e quartile, présente, selon le modèle, de très grandes probabilités de subir des violences, avec un indicateur de probabilité de survenance de 23. La majeure partie des communes est située en Île-de-France ou en Rhône-Alpes. Figurent parmi ces communes en grandes difficultés : Mantes-la-Jolie (122 véhicules brûlés), Venissieux (95), Sartrouville (87), Argenteuil (58), Melun (55), Evry (47), Vaulx-en-Velin (44), Dreux (44).

Les résultats de ce modèle correspondent, dans 82 % des cas, à la réalité observée. D'une façon générale, plus l'indicateur est élevé, plus les probabilités de connaître des violences le sont aussi. Le croisement des situations à risque multiplie les probabilités de subir des violences. Cependant, tous les paramètres du modèle ne sont pas estimés avec le même degré de fiabilité. L'indicateur de disparité de chômage paraît le plus solide. En prenant pour référence une commune dont l'indicateur est inférieur au premier quartile, le modèle permet de dire qu'une commune aura, toutes choses égales par ailleurs, quatre fois plus de chances de connaître des violences si son indicateur de disparité est supérieur à la valeur médiane, et plus de sept fois plus s'il est supérieur au dernier quartile. Concernant l'occupation du logement, une commune dont le nombre de personnes par pièce est supérieur au dernier quartile aura près de quatre fois plus de chances de subir des violences qu'une commune du premier quartile.

La disponibilité des données au moment de la réalisation de cette étude limite nécessairement sa portée : d'une part, les comptages de véhicules brûlés utilisés ici ne sont localisés qu'à l'échelle des communes dans leur ensemble et non par quartier. L'étude ne peut donc pas expliquer la présence de violences dans certains quartiers d'une commune par la description de leurs caractéristiques socio-économiques par rapport à la situation des quartiers restés calmes. Elle peut seulement dire si la présence de telle caractéristique communale correspond ou non à la manifestation de violences sur la commune. Pour remédier à ce problème, quand les sources le permettaient, des indicateurs de disparités infracommunales ont été mis en place. D'autre part, les données disponibles à cette échelle portent sur des années souvent anciennes : entre 1999 pour les variables tirées du recensement, et 2002-2005 pour celles issues de fichiers administratifs (déclarations fiscales, caisses d'allocations familiales, ANPE, etc.). Par ailleurs, des statistiques endémiques de véhicules brûlés, en dehors d'une période de crise, auraient été utiles pour gommer un éventuel effet structurel.

⁴⁵ La moyenne communale de véhicules brûlés sur la période est légèrement inférieure à 20.

Conclusion

Cette présentation des « violences urbaines » ne prétend pas offrir une explication unique à un phénomène dont elle a, au contraire, permis de souligner la complexité. L'éclairage apporté, s'il permet de faire ressortir quelques traits saillants, révèle également des zones d'ombre. Les formes prises par les événements de novembre correspondent ainsi à des phénomènes connus : des affrontements avec les forces de l'ordre au début de la crise en Île-de-France, puis, par la suite, sur l'ensemble du territoire, des actes de vandalisme comparables à ceux qui se produisent régulièrement lors des nuits de réveillon. En revanche, l'effet de surprise qui a handicapé la réaction des forces de l'ordre ne semble pas suffire à expliquer la propagation des violences. L'Île-de-France, région qui a connu les premières violences, présente logiquement le bilan le plus lourd, qu'il s'agisse du nombre d'incendies de véhicules ou du montant des dégâts ; comment, cependant, expliquer qu'elle n'apparaisse qu'au septième rang dès lors que l'on considère le nombre de véhicules brûlés par habitants ? L'ampleur de la crise a provoqué une réaction de grande envergure, tant de la part des pouvoirs publics que des acteurs locaux : se sont conjugués un renforcement des moyens et la mise en place d'outils originaux, des décisions politiques nationales et des initiatives locales, la mobilisation de l'appareil étatique comme celle de particuliers. Il est alors difficile d'isoler les facteurs qui ont été déterminants pour mettre fin à la crise. Les communes relevant du champ de la politique de la ville représentent 52 % des communes de plus de 10 000 habitants ; elles comptent pour 65 % de celles ayant connu des « violences urbaines ». La présence d'un ou plusieurs quartiers en difficulté ne suffit donc pas à expliquer leur survenance. En revanche, la mesure de la ségrégation spatiale permet une coïncidence dans 82 % des cas, pour savoir si de tels événements sont susceptibles d'avoir lieu ou non.

Cette complexité apparaît également dans les résultats des autres travaux effectués par le Centre d'analyse stratégique. Les études menées à Aulnay-sous-Bois et à Saint-Denis soulignent en particulier la diversité des motivations qui ont pu animer les jeunes ayant participé à ces violences, comme celle des interprétations qui en sont données. L'analyse du traitement judiciaire des « violences urbaines », dans le ressort du tribunal de grande instance de Bobigny, illustre quant à elle la difficulté à laquelle a été confrontée la justice pour apporter une réponse qui satisfasse à la fois à l'urgence de la situation et à l'impératif du respect du droit.

Annexe 1 : Analyse par composante principale

Variables à expliquer :

- Nombre de voitures brûlées entre le 27 octobre et le 20 novembre ;
- Nombre total de violences par habitant (élimination de l'effet taille) ;
- Existence de violences (variable dichotomique) ;
- Nombre de voitures brûlées en entrée de crise (27 octobre et le 4 novembre) ;
- Nombre de voitures brûlées par habitant en entrée de crise.

Variables explicatives :

- Nombre d'allocataires CAF à bas revenus de la commune / nombre d'allocataires CAF de la commune ;
- Dépendance : Nombre d'allocataires CAF dont les prestations représentent plus de 75% du revenu / nombre d'allocataires CAF de la commune ;
- Familles monoparentales : nombre d'allocataires CAF monoparents / nombre d'allocataires CAF de la commune ;
- Familles nombreuses : nombre d'allocataire avec trois enfants ou plus / nombre d'allocataires CAF de la commune ;
- Indice de ségrégation : nombre de ménages en difficulté sur zones sélectionnées⁴⁶ / nombre de ménages en difficulté hors zones sélectionnées (source : revenus disponibles locaux 2002) ;
- Part des jeunes de moins de 25 ans dans les demandeurs d'emploi en fin de mois (source : ANPE, DFEM, 31/12/2005) ;
- Part des demandeurs d'emploi de plus d'un an (source : ANPE, DFEM, 31/12/2005) ;
- Taux de chômage (source : recensement 1999) ;
- Taux de chômage des hommes (source : recensement 1999) ;
- Taux de chômage des femmes (source : recensement 1999) ;
- Nombre moyen de personnes par pièce dans les résidences principales (source : recensement 1999) ;
- Nombre d'entreprises créées en 2004 / stock au 1^{er} janvier 2004 (source : SIRENE 2004) ;
- Données de structure : commune hors champ politique de la ville, commune avec ZUS mais sans ZFU, commune avec ZUS et ZFU, commune sans ZUS avec ZFU, autres communes.

Une première analyse en composantes principales sur ces variables a montré des liens ténus entre les différentes variables à expliquer et les facteurs explicatifs. Cette première ACP avait été réalisée sur le champ des communes, sans restriction de taille. Seul le taux de familles monoparentales paraît relativement lié avec le nombre de véhicules brûlés.

D'autres indicateurs ont alors été construits, sur les mêmes thèmes mais introduisant la notion de disparité au sein d'une commune. L'indicateur de ségrégation déjà mis en place, qui est aussi un indicateur de disparité, est issu d'une méthode statistique relativement sophistiquée, et nécessite la disponibilité de données géolocalisées très finement. Il serait intéressant de construire des indicateurs du même type sur des données de chômage, de taille de famille, etc. Cependant toutes

⁴⁶ Les zones sélectionnées constituent la moitié supérieure des territoires d'une commune, présentant une surreprésentation des bénéficiaires potentiels de minima sociaux ; elles comportent au moins cinq cents ménages.

les sources ne sont pas disponibles à un niveau très fin et la méthode est trop lourde à mettre en œuvre dans des délais raisonnables.

Les indicateurs de disparités choisis reposent sur les écarts qui existent entre les IRIS⁴⁷ d'une même commune. Par exemple :

Pour le chômage :

- Écart entre les taux de chômage maximum et minimum des IRIS d'une commune, rapporté au taux minimum (taux de chômage maximum - taux de chômage minimum / taux de chômage minimum) ;
- Écart entre les quartiles 3 et 1 calculés sur la distribution des taux de chômage par IRIS d'une commune. (Q3-Q1).

Pour les familles nombreuses :

- Calcul de la part des ménages d'au moins 5 enfants par IRIS : l'indicateur est obtenu par différence des 3^e et 1^{er} quartiles de la distribution de cette part sur la commune.

Pour le nombre de personnes par pièce :

- Calcul du nombre de personnes par pièce pour chaque IRIS : différence des 3^e et 1^{er} quartiles (Q3-Q1).

Le nombre de « violences urbaines » par habitant paraît alors d'autant plus important que la taille des familles connaît de grandes disparités dans la commune. Mais le lien n'est pas très robuste. L'analyse fait cependant apparaître de nombreuses corrélations qui vont permettre de limiter les facteurs explicatifs.

⁴⁷ Les IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) sont les briques de base en matière de diffusion de données locales infracommunales dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Annexe 2 : Caractéristiques de l'étude menée par l'INSEE

Il s'agissait, par le biais d'une régression logistique, de déterminer la probabilité que des violences surviennent en fonction du niveau de quatre variables explicatives :

- la disparité de chômage, indicateur tiré du recensement de 1999, faisant intervenir l'écart relatif entre les taux maximum et minimum de chômage des IRIS de la commune ;
- les disparités spatiales de taille de famille au sein de la commune : indicateur tiré des déclarations fiscales de 2002, calculé par la différence entre les parts de familles de 5 enfants au moins par IRIS ;
- les disparités spatiales de revenus : indice de ségrégation spatiale issu des déclarations fiscales de 2002, qui rapporte le nombre de ménages à faible revenu dans les zones de la commune identifiées comme concentrant ces difficultés, après analyse spatiale, au nombre de ménages à faibles revenus dans les autres zones de la commune ;
- les disparités d'occupation du logement : indicateur tiré du recensement de 1999, mesurant les écarts du nombre moyen de personnes par pièce entre les IRIS de la commune.

Pour les besoins de la méthode, les variables explicatives ont été discrétisées. La variable discrète associée à chaque indicateur prend les valeurs 1, 2, 3 ou 4 selon que l'indicateur est inférieur au 1^{er}, 2^e ou 3^e quartile⁴⁸, ou supérieur au 3^e quartile. La variable discrète associée à l'indice de ségrégation prend en plus la valeur 0 pour les communes qui n'ont pas de zones sélectionnées (voir définition de l'indice).

Ce sont les variables discrètes qui entrent dans l'équation du modèle.

Le modèle est robuste à 82 %, autrement dit dans 82 % des cas la prédiction du modèle correspond à ce qui est observé.

De façon générale, plus l'indicateur est élevé plus les probabilités de connaître des violences le sont aussi. Le croisement des situations à risque multiplie les probabilités de subir des violences. Mais tous les paramètres du modèle ne sont pas estimés avec le même degré de fiabilité.

Les résultats de l'estimation sont les suivants :

Test	Chi-deux	Degré de liberté	Probabilité critique
Rapport de vraisemblance	285.7122	13	<.0001
Wald	196.6478	13	<.0001

⁴⁸ Les quartiles d'une variable partagent l'ensemble étudié, ici les communes, en 4 groupes de taille égale. Pour un quart des communes, la valeur de la variable est inférieure au premier quartile. Pour un autre quart, la valeur de la variable est supérieure au 1^{er} quartile mais inférieure au 2^e (qu'on appelle aussi médiane). La variable prend une valeur supérieure au 3^e quartile pour encore un quart des communes.

Maximum de vraisemblance

Paramètres		DF	Valeur des paramètres estimés	Écart type	Probabilité critique
Constante		1	0.4158	0.0913	<.0001
Revenus	1	1	-0.2167	0.1834	0.2372
	2	1	-0.2306	0.1797	0.1993
	3	1	0.3084	0.1908	0.1061
	4	1	0.5158	0.2211	0.0196
Taille des familles	2	1	-0.1034	0.1408	0.4627
	3	1	0.5307	0.1448	0.0002
	4	1	0.2385	0.1697	0.1599
Logement	2	1	-0.5044	0.1426	0.0004
	3	1	0.1710	0.1425	0.2299
	4	1	0.9252	0.1689	<.0001
Chômage	2	1	-0.4759	0.1394	0.0006
	3	1	0.4011	0.1434	0.0051
	4	1	1.0348	0.1741	<.0001

Résultat de la régression logistique

Effet		Odd Ratio	Intervalle de confiance (95% du test de Wald)	
Revenus	<i>1 vs 0</i>	<i>1.174</i>	<i>0.724</i>	<i>1.903</i>
	<i>2 vs 0</i>	<i>1.157</i>	<i>0.709</i>	<i>1.890</i>
	3 vs 0	1.984	1.181	3.334
	4 vs 0	2.441	1.343	4.438
Taille des familles	2 vs 1	1.755	1.114	2.764
	3 vs 1	3.309	2.054	5.329
	4 vs 1	2.470	1.444	4.225
Logement	<i>2 vs 1</i>	<i>1.091</i>	<i>0.685</i>	<i>1.738</i>
	3 vs 1	2.144	1.321	3.482
	4 vs 1	4.559	2.634	7.891
Chômage	2 vs 1	1.623	1.034	2.546
	3 vs 1	3.900	2.414	6.302
	4 vs 1	7.350	4.217	12.810

L'indicateur de disparité de chômage paraît le plus solide. En prenant pour référence une commune dont l'indicateur est inférieur au premier quartile, le modèle permet de dire qu'une commune aura 4 fois plus de chances de connaître des violences si son indicateur de disparité est supérieur à la valeur médiane, et plus de 7 fois plus s'il est supérieur au dernier quartile.

Concernant l'occupation du logement, une commune dont le nombre de personnes par pièce est supérieur au dernier quartile aura près de 4 fois plus de chances de subir des violences qu'une commune du premier quartile.

Annexe 3 : bibliographie

- Bachman C. et Le Guennec N. (1996), *Violences urbaines : ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel.
- Bauer A. et Soulez C. (2006), « La mesure des violences urbaines », in *Rapport annuel de l'observatoire national de la délinquance*, INHES, mars.
- Bui-Trong L. (2003), *Les racines de la violence. De l'émeute au communautarisme*, Paris, Audibert.
- Centre d'analyse stratégique (2006), *Enquêtes sur les violences urbaines, comprendre les émeutes de novembre 2005 : les exemples de Saint-Denis et d'Aulnay-sous-Bois*, Collection Rapports et documents, La Documentation française, n° 4.
- Collectif (2006), *Banlieues, lendemains de révolte*, Paris, La Dispute.
- Délégation interministérielle à la ville, actes du colloque du 18 décembre 2006, *Violences urbaines, quartiers sensibles et stratégies locales*, à paraître.
- Drai R., Mattéi J-F. (2006), *La République brûle-t-elle ? Essai sur les violences urbaines françaises*, Paris, Editions Michalon.
- Institut national des hautes études de sécurité (2006), *Rapport annuel de l'observatoire national de la délinquance*, mars.
- Kokoreff M. (2006), « Comprendre les sens des émeutes de l'automne 2005 », in *Comprendre les violences urbaines, Regards sur l'Actualité*, n° 319, mars.
- Lagrange H. et Oberti M. (2006), *Emeutes urbaines et protestations*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- Lapeyronnie D. (2006), « Les émeutes urbaines en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis », in *Partage*, n° 187, mai, p. 84-87.
- Lapeyronnie D. (2006), « Révoltes primitives dans les banlieues françaises », in *Déviance et sociétés*, volume 30, n° 4, 2006/4.
- Méda D. et Lefèbvre A. (2006), « Le modèle nordique », in *La Revue Parlementaire*, n° 888, mai.
- Méda D. et Lefèbvre A. (2006), *Faut-il brûler le modèle social français ?*, Paris, Seuil.
- Mucchielli L. et Mohammed M. (2006), « La police dans les « quartiers sensibles » : un handicap supplémentaire ? », in *Comprendre les violences urbaines, Regards sur l'Actualité*, n° 319, mars.
- Mucchielli L. et Le Goaziou V. (2006), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte.
- Rivayrand S. (2006), « L'action de la police nationale dans la lutte contre les violences urbaines », in *Comprendre les violences urbaines, Regards sur l'Actualité*, n° 319, mars.
- Roché S. (2006), *Le frisson de l'émeute : violences urbaines et banlieues*, Paris, Le Seuil.